

CIREM Working Paper Series

ISSN number : 3079-8426

WORKING PAPER
No. 2026/002-03

UNIVERSITÉ PROTESTANTE AU CONGO

Dynamique du marché du travail, secteur informel et réformes institutionnelles en Afrique subsaharienne

JEAN-PAUL K. TSASA

Cite as :

Tsasa, Jean-Paul K., 2026, “Dynamique du marché du travail, secteur informel et réformes institutionnelles en Afrique subsaharienne,” CIREM Working Paper, no. 2026/002-03.

Url : <https://cirem.upc.ac.cd>.

© June 2026 CIREM WPS. All rights reserved.

Centre Interuniversitaire de Recherche en Économie Mathématique

Center for Interuniversity Research on Mathematical Economics.

Éditorial

CIREM WORKING PAPER SERIES est une collection de travaux de recherche publiés par le Centre Interuniversitaire de Recherche en Économie Mathématique (CI-REM), basé à l'Université Protestante au Congo (UPC). La série vise à diffuser des recherches théoriques et appliquées en mathématiques et en économie, couvrant des domaines tels que la microéconomie, la macroéconomie, l'économétrie, la statistique, la théorie des jeux, les modèles d'équilibre général, ainsi que des travaux en philosophie, épistémologie, métamathématique et logique.

Les travaux publiés sont soumis à une sélection rigoureuse et à un processus d'arbitrage interne garantissant leur qualité scientifique et leur pertinence académique. Cette démarche vise à offrir aux chercheurs un espace de discussion et d'enrichissement de leurs analyses, aux décideurs des perspectives fondées sur des approches rigoureuses, et aux praticiens des outils et modèles adaptés aux réalités économiques. L'objectif de la série est, d'une part, de favoriser un affinage critique du contenu des travaux de recherche sélectionnés et, d'autre part, de les rendre accessibles aux chercheurs, décideurs et praticiens avant leur soumission formelle à des revues académiques ou à d'autres instances de publication.

Membres du comité éditorial

Jean-Pierre Afumba, Patrick Bakengela, Josue Diwambuena, Patrick Lukau, Karim Omonga, Jean-Paul K. Tsasa, Dieumerici Zumbu.

CIREM - Centre Interuniversitaire de Recherche en Économie Mathématique
Université Protestante au Congo (Campus du Centenaire)

Adresse : Croisement des avenues de Libération et, Boulevard Triomphal,
B.P. 4745 Kinshasa II, Lingwala, RDC

Email : cirem@upc.ac.cd

Site web : <https://cirem.upc.ac.cd>

Tél. : +243 81 94 93 358

X : @CIREMath

Dynamique du marché du travail, secteur informel et réformes institutionnelles en Afrique subsaharienne*

Jean-Paul K. Tsasa[†]

Résumé

L'objectif de cet article est triple : (i) documenter la dynamique du marché du travail en Afrique subsaharienne en tenant compte du secteur informel et de la nature des réformes institutionnelles mises en œuvre dans les pays de cette région du monde ; (ii) identifier si la dynamique du marché du travail diffère d'un espace à un autre, spécifiquement selon les institutions et le système de droit hérités de la colonisation ; (iii) évaluer l'incidence de l'économie informelle sur la productivité du travail, en contrôlant pour les caractéristiques spécifiques à chaque pays. Il ressort de cette étude qu'en moyenne, les heures travaillées sont plus élevées dans les pays d'Afrique lusophones que dans les pays francophones et anglophones. En revanche, le salaire minimum est inférieur à 100 USD par mois dans tous les pays, toutefois il est plus élevé dans les pays anglophones. In fine, la taille de l'économie informelle représente d'environ 40% en moyenne. Les estimations économétriques à l'aide d'un modèle de panel à effets fixes suggèrent qu'une augmentation de 1% de la taille du secteur informel diminue la productivité du travail de 0,36%. Cette incidence négative reste statistiquement significative même lorsqu'on contrôle pour l'efficacité du gouvernement ou pour la qualité de la réglementation.

Mots-clés : Dynamique du marché du travail, dualité sectorielle, réformes institutionnelles.

Code JEL : J21, O17, P52.

* La version préliminaire de ce papier a fait l'objet des discussions intenses, en 2018, avec Jean-Paul Mabaya qui était alors consultant à la Banque mondiale en RDC, dans le cadre des appuis institutionnels aux opérations du Projet 122229 Réforme de l'administration publique.

[†] Département des Sciences économiques, Université Protestante au Congo (UPC) et Centre interuniversitaire de recherche en économie mathématique (CIREM UPC). Bureau : Croisement de l'Avenue de la Libération et du Boulevard Triomphal, Lingwala, B.P. 4745, Kinshasa 2, RDC. Email : tsasa.jean-paul@upc.ac.cd.

Abstract

The paper addresses three main issues: (i) Documenting labor market dynamics in selected Sub-Saharan African countries, taking into account the informal sector and the substance of the institutional reforms implemented across these countries; (ii) Identifying whether labor market dynamics differ across groups of countries according to the institutions and legal systems inherited from colonization; (iii) Assessing the impact of the informal economy on labor productivity while controlling for countries-specific characteristics. The paper offers the following main findings. Hours worked are higher in Portuguese-speaking African countries than in Francophone and Anglophone countries. Moreover, although the minimum wage is below US\$ 100 per month in all countries, it is higher in Anglophone countries. Finally, the informal economy averages around 40% across the sample. Econometric estimates suggest that a 1% increase in the size of the informal sector decreases labor productivity by 0.36%. This negative impact remains statistically significant even when controlling for the government effectiveness or quality of regulation.

Keywords: Labor Market Dynamics, Sectoral Duality, Institutional Reforms.

JEL Classification: J21, O17, P52.

1. Introduction

La faiblesse du marché du travail africain et l'importance du secteur informel contribuent aux inégalités de revenus (BAD 2026, p. 16).

Le dysfonctionnement du marché du travail est souvent cité comme une de principales explications de la persistance de la pauvreté dans les pays en développement (Berry et Sabot 1978, Satchi et Temple 2009, Cazes et Verick 2013, Kis-Katos et Sparrow 2015, Danquah et al. 2023, Egger et al. 2023, Simatele et al. 2024, Ohnsorge et Yu 2022, ILO 2025, BAD 2026), avec comme incidences majeures : la contraction des emplois formels accentuée par l'existence d'un secteur informel large et persistant³; le biais dans le choix

³ Voir par exemple les travaux fondateurs de Livingstone (1971), Hart (1973), Fields (1975) ou Hill (1983) qui ont défendu l'idée que le secteur informel constitue l'opportunité d'emploi la plus importante dans les pays en développement. Voir aussi Kanté (2002) qui analyse la segmentation et l'hétérogénéité du secteur informel, la flexibilité de ses modes de fonctionnement et la nature des liens entre le secteur formel et le secteur informel. Par ailleurs, en 2002, une série des papiers ont été publiés sous l'égide du Groupe de travail intersectoriel (*Inter-Sectoral Task Force*) de l'OIT en vue de la discussion générale sur l'économie informelle à la 90e Conférence internationale du Travail (CIT). Il s'agit notamment de : Aliber (2002), Amin (2002), Bernabè (2002), Carr et Chen

occupationnel et dans la gestion du temps alloué au travail (Evenson 1978, Blau 1985, Banerjee et Newman 1993) ; la rareté de la main-d'œuvre qualifiée et l'inadéquation entre la formation professionnelle et académique et le besoin du développement (Jolly 1975, BIT 2008, Maazouz 2013) ; le manque de synchronisation entre les réformes institutionnelles et les problèmes endogènes relatifs aux pays en développement (Rodrik 2008, McMillan et al. 2014, Buitrago et al. 2024, CNUCED 2025).

Dans la littérature, plusieurs articles ont abordé la question de l'interaction entre la dynamique du marché du travail et les réformes institutionnelles dans les pays en développement en considérant essentiellement le cas de l'Amérique latine ou des pays de l'Asie du Sud-Est⁴. Au mieux de nos connaissances, nous n'avons trouvé quasiment aucune étude en ce sens sur l'Afrique subsaharienne hormis les rares tentatives notamment de Svejnar (1984), Xaba et al. (2002), Dinkelman et Ranchhod (2012), Falco (2014), McCullough (2017) et Mensah et al. (2023)⁵.

Les réformes institutionnelles, les changements structurels et l'industrialisation font partie intégrante de l'approche stratégique du développement économique des pays pauvres (voir par exemple : Rodrik 2016 ou encore McMillan et al. 2017). Dans le contexte de l'économie du travail, ces réformes se traduisent essentiellement par la réaffectation des opportunités d'emplois potentiels et effectifs soit d'un secteur à faible productivité vers un secteur à plus forte productivité ou plus spécifiquement, d'un secteur informel vers un secteur formel et règlementé⁶. De ce fait, plus l'écart dans cette dualité est élevé, plus importante sera l'opportunité de mettre en œuvre lesdites réformes.

(2002), Chen et al. (2002), Howell (2002), Jankulovska (2002), Mahdi (2002), Musiolek (2002), Nyangute (2002), Schlyter (2002), Thomas (2002), Wade (2002) et Xaba et al. (2002). Ces différents papiers ont amélioré notre compréhension du rôle de l'emploi informel dans les pays en développement. En sus, il est important de noter que le secteur informel n'est pas une spécificité des économies africaines (Jütting et Laiglesia, 2009). Cependant, les caractéristiques et l'importance économique et sociale de ce secteur en Afrique lui confère un caractère singulier au regard (Yatta 2006, Charmes 2009, David et al. 2023).

⁴ Voir par exemple Galli et Kucera (2004), Antón et al. (2010), Ulyssea (2010) et Üngör (2017) pour une revue de littérature.

⁵ En effet, Svejnar (1984) présente un cadre économétrique pour tester les déterminants des revenus du secteur industriel au Sénégal. En exploitant des sources de données secondaires, Xaba et al. (2002) fournissent des informations sur la structure du secteur informel dans 13 pays anglophones sub-sahariens. Dinkelman et Ranchhod (2012) exploitent l'introduction d'un salaire minimum en Afrique du Sud à l'effet d'identifier son impact sur le secteur informel. Falco (2014) développe un modèle de choix occupationnel pour étudier le rôle de l'aversion au risque dans l'affectation des travailleurs entre emplois formels et informels au Ghana. McCullough (2017) présente un aperçu des principales caractéristiques de la transformation structurelle dans l'allocation sectorielle du travail et les écarts de productivité intersectoriels dans quatre économies africaines (Éthiopie, Malawi, Tanzanie et Ouganda). Notre article diffère de ces études en ce sens que nous tentons d'analyser dans un cadre unifié l'interaction entre la dynamique du marché du travail, le secteur informel et les réformes institutionnelles (cf. *section 4* pour plus de détails).

⁶ Par exemple, McMillan et Harttgen (2014) montrent qu'une grande partie de la croissance récente et de la réduction de la pauvreté en Afrique peut être attribuée à un déclin substantiel de la part de la population active engagée dans l'agriculture. Ce déclin s'est accompagné d'une augmentation

Dans les économies pauvres, particulièrement dans les pays de l'Afrique subsaharienne, l'agriculture est généralement le secteur qui emploie la plupart des personnes et reste faiblement industrialisée⁷. En contraste, c'est essentiellement le secteur minier qui est porteur de la croissance dans plusieurs économies de ces pays, à telle enseigne que les performances de ces pays durant ces cinquante dernières années sont restées relativement fragiles car dépendant de manière critique des facteurs exogènes, notamment les cours des matières premières fixés par les marchés internationaux et l'intensité de la demande de ces produits par les économies industrialisées⁸.

Tableau 1 : Interaction entre dynamique du marché du travail secteur informel et réformes institutionnelles dans les pays en développement

→	Secteur informel	Taux de participation à la population active
Secteur informel	—	-0,323
Réformes institutionnelles	-0,009	—
Taux de chômage	0,047	—

Source : Adapté de Medina, Jonelis et Cangul (2017). Note : le tableau 1 indique que, dans les pays en développement, l'augmentation de la taille du secteur informel d'un pourcent en écart-type réduit le taux de participation à la population active de 32% en écart-type. Par ailleurs, l'augmentation du taux de chômage d'un pourcent en écart-type induit une hausse de la taille du secteur informel de 4,7% en écart-type. Ce dernier effet est tout de même non significatif au seuil de 5 pourcent. Enfin, la mise en œuvre des réformes institutionnelles, mesurées dans ce cas par les règles de loi, impliquent une baisse de 0,9% de la taille du secteur informel en écart-type.

Les théories classiques en économie du développement établissent que l'accès à un emploi stable et protégé est le canal le plus approprié pour sortir de la pauvreté et promouvoir l'inclusion (Lachaud, 1994). Cependant, il se fait malheureusement constater que, dans la

systematique de la productivité de la main-d'œuvre, puisqu'elle est passée de l'agriculture à faible productivité à une production et à des services de productivité plus élevés.

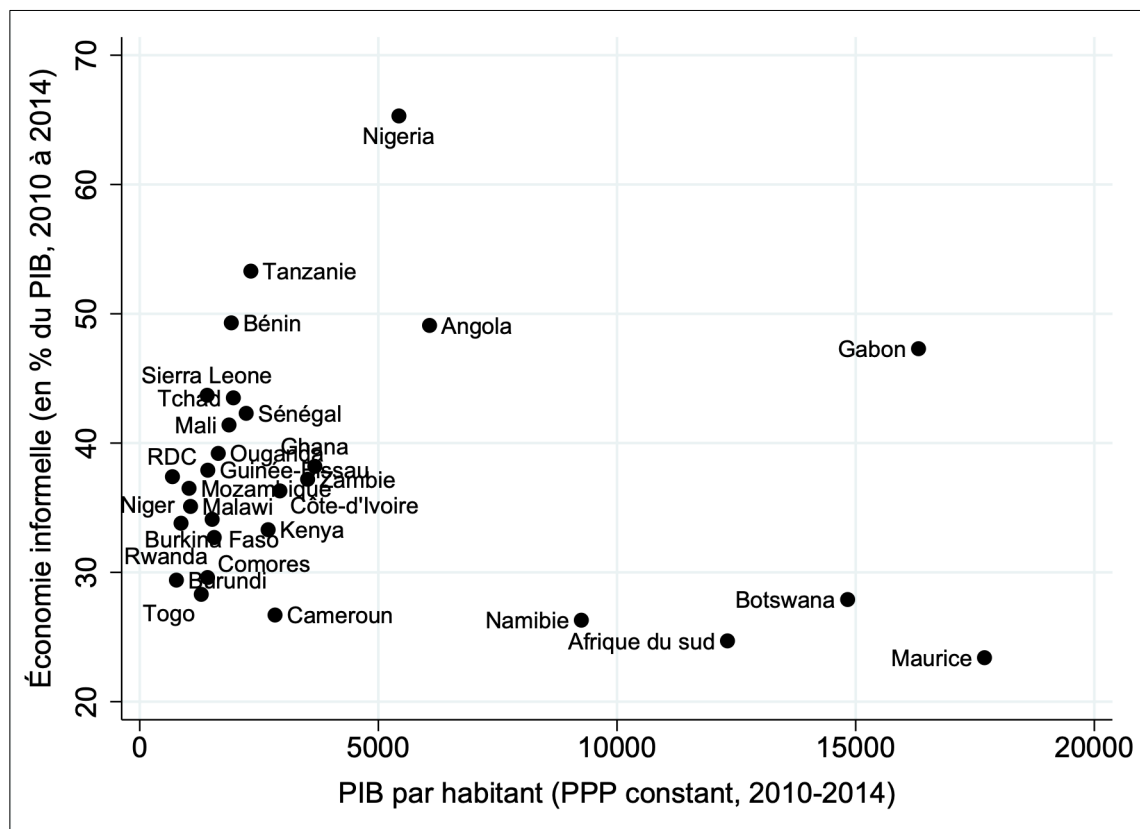
⁷ La population rurale en Afrique subsaharienne a respectivement représenté 85 et 62% de la population totale en 1960 et en 2016 (Banque mondiale, WDI, 2017). Voir aussi Cazes et Verick (2013, p. 10) qui discute de la question d'abondance du travail et de la rareté du capital dans les pays en développement.

⁸ Plusieurs études et rapports ont montré que la majeure partie de la croissance récente en Afrique a été essentiellement soutenue par la hausse des prix des ressources naturelles et du pétrole ce qui n'a affecté que très faiblement les fondamentaux du marché du travail et en conséquence n'a exercé que peu d'incidences sur la redistribution du revenu ; voir par exemple, à ce sujet : Marysse (2005) ; Collier et Dercon (2006) ; Pinkovskiy et Sala-i Martin (2014) ; Rodrik (2016) ou encore le rapport des Nations unies (2013).

plupart des pays en développement, les marchés du travail continuent de se caractériser par un secteur informel large et persistant. Cet état de fait implique à son tour un faible niveau de productivité de la force du travail sous-terrain, un accès insuffisant aux avantages sociaux et économiques, ainsi que des inégalités entre les différents groupes spécifiques de la société (hommes/femmes, jeunes, minorités, etc.).

En somme, le marché du travail dans les économies en développement semble ne pas jouer un véritable rôle catalyseur pour aider les individus et leurs familles à échapper, tant soit peu, à la trappe à pauvreté. Dans ce contexte, afin de formuler des recommandations efficaces, il est essentiel de comprendre la nature de ces défis et leur adéquation avec des réponses politiques et institutionnelles⁹.

Figure 1 : Correspondance entre PIB par habitant et économie informelle



Note : Les données sur l'économie informelle proviennent de Medina et al. (2017). L'économie informelle est mesurée en pourcentage du PIB (moyenne de 2010 à 2014). Le PIB par habitant basé sur la parité du pouvoir d'achat (PPP) est le produit intérieur brut converti en dollars internationaux en utilisant les taux de parité de pouvoir d'achat. Les données sont en dollars internationaux constants de 2011.

⁹ La nouvelle économie institutionnelle (NEI) reconnaît aux institutions une part prépondérante dans les cycles d'inégalités et de pauvreté qui affectent les États (Nissanke, 2015). Il est en effet observé que les sociétés peu aptes à développer des institutions protectrices des droits de propriété seront caractérisées par un faible niveau d'investissements. De même, une société incapable d'assurer la livraison adéquate des services publics tels que l'éducation entretiendra de manière durable des poches de pauvreté chronique.

Par exemple, en Afrique subsaharienne, comme nous le verrons plus loin, dans la section 3 (cf. *tableau 2*), les pays sont caractérisés par une tendance d'urbanisation et de croissance démographique relativement forte. Étant donné qu'en général, dans ces économies, les salaires et les pensions sont faibles et qu'il n'y a quasiment pas de filets de sécurité sociale tels que l'assurance-chômage, le secteur informel tend à absorber la plus grande partie de la population active en expansion tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales, car offrant à la fois une stratégie de survie nécessaire mais aussi une opportunité alternative disponible en termes d'emplois.

En conséquence, dans ces pays, le secteur informel représente une fraction importante de l'économie nationale, et particulièrement du marché du travail, quel que soit le niveau du développement. Comme illustré dans la figure 1, la taille moyenne de l'économie informelle est supérieure à 20% du PIB. À ce titre il joue un rôle majeur dans la création d'emplois, la production et la création de revenus. Ainsi, des indicateurs tels que le taux de chômage et le sous-emploi temporel ne suffisent pas pour décrire complètement le marché du travail ou pour formuler des mesures de politique crédibles. Les statistiques sur l'économie informelle sont donc essentielles à l'effet d'évaluer la problématique de l'emploi dans les pays de l'Afrique subsaharienne et de proposer des réponses politiques et institutionnelles appropriées.

Ce papier s'articule autour de trois points. Premièrement, nous documentons la dynamique du marché du travail en Afrique subsaharienne en tenant compte du secteur informel et de la nature de réformes institutionnelles mises en œuvre par ces pays. Plus précisément, l'objectif ici est de caractériser l'évolution du marché du travail dans les différents pays de l'Afrique subsaharienne en mettant en évidence la problématique du secteur informel et la nature des réformes institutionnelles promues par ces pays durant ces deux dernières décennies¹⁰. Cette documentation nous permettra, par la suite, de comprendre pourquoi le marché du travail semble ne pas jouer un véritable rôle de catalyseur dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les économies de cette région.

Deuxièmement, nous examinons si la dynamique du marché du travail diffère significativement d'un espace à un autre, spécifiquement selon que les pays concernés appartiennent à un espace anglophone, francophone ou lusophone. Une telle catégorisation, en réalité, n'est pas simpliste. Elle permet de prendre implicitement en compte les

¹⁰ Les réformes institutionnelles analysées devraient porter sur les facteurs favorisant l'économie souterraine (modèle de double marché) ainsi que les opportunités et les incitations conjoncturelles (modèle de coût d'opportunités). Pour des raisons de convergence et de comparabilité, nous concentrerons sur les indicateurs de l'OCDE relatifs aux liens entre les politiques structurelles et l'emploi ou la productivité (cf. **Annexe B**). Ces indicateurs couvrent les réformes se rapportant notamment à : (i) la réglementation des marchés de produits ; (ii) la réglementation des marchés du travail (flexibilité des législations de protection de l'emploi, couvertures du chômage, politiques actives du marché du travail, participation de la main d'œuvre féminine) ; (iii) la fiscalité et ses effets sur le marché du travail ; (iv) la qualité du système judiciaire et de l'administration publique.

institutions et le système de droit hérités de la colonisation¹¹. Essentiellement, nous cherchons à savoir, par exemple, en quoi la dynamique du marché du travail au Ghana, au Nigeria ou en Afrique du Sud diffère de celle de l'Angola (un pays lusophone) ou de la République démocratique du Congo, Côte-d'Ivoire ou Sénégal (des pays francophones). Quels sont les avantages et les inconvénients caractérisant le marché du travail dans chaque type d'espace. Bien que les pays dans chacun des espaces peuvent être hétérogènes (Dimova et al. 2010, Radchenko 2017), dans notre démarche, nous chercherons surtout à tirer profit des principales régularités pouvant émerger lorsqu'on procède à un tel exercice.

Enfin, troisièmement, nous procédons à l'évaluation de l'incidence de l'économie informelle sur la productivité du travail, en tenant compte de l'interaction entre le secteur informel et les réformes institutionnelles en cours dans les économies de l'Afrique subsaharienne¹², mais aussi de la transition démographique et du rôle de l'agriculture et du secteur minier.

Le reste du papier s'organise comme suit. La section 2 décrit la base de données utilisées dans cette étude. La section 3 propose une brève présentation de la structure des pays de l'Afrique subsaharienne. Les sections 4 et 5 présentent, d'une part, les fondements théoriques et empiriques de l'interaction entre marché du travail, secteur informel et réformes institutionnelles et, d'autre part, la méthodologie utilisée dans ce papier. La section 6 examine les principaux résultats économétriques à propos de l'incidence de l'économie informelle sur la productivité du travail. Enfin, la section 7 conclut.

2. Description de la base de données

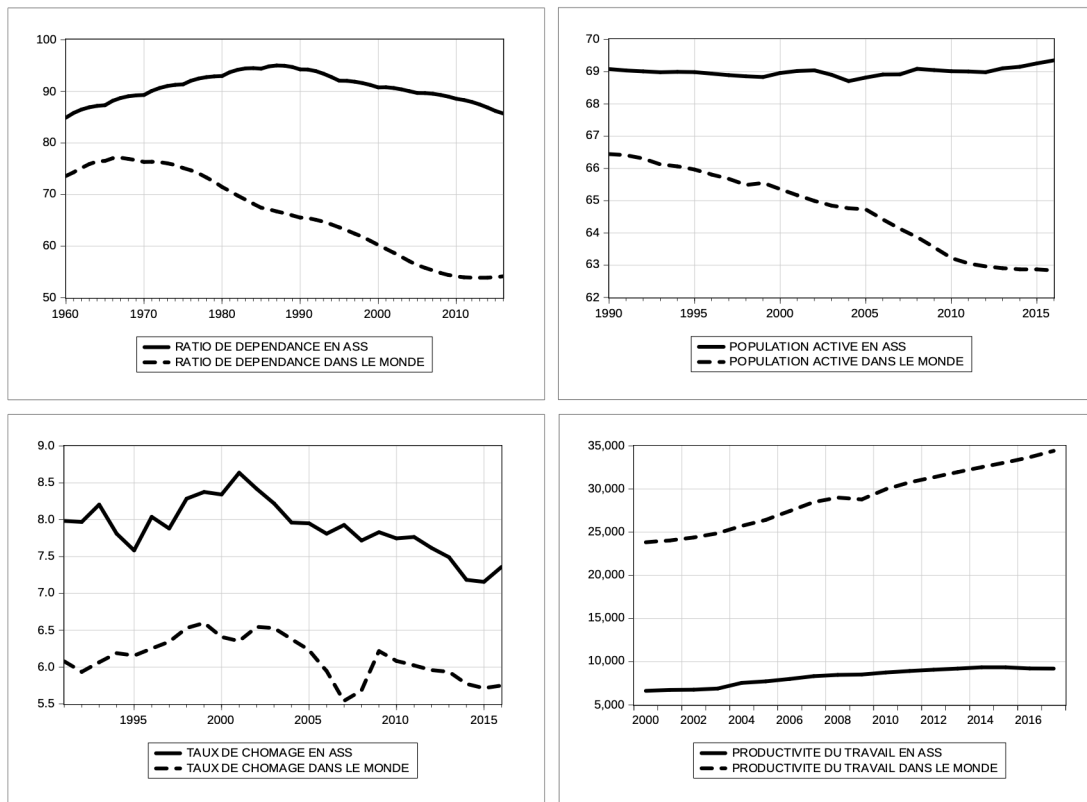
Cette section procède à la description des données et variables utilisées par les auteurs, avec suffisamment de détails pour que l'on puisse, au moins en principe, reproduire tous les résultats de cette étude. Les données utilisées pour caractériser la dynamique du marché du travail en Afrique subsaharienne proviennent principalement de la base de données du Bureau international du travail (BIT) et de la base de données de la banque mondiale (Indicateurs du développement dans le monde, WDI 2017), pour la période 2005-2015. En particulier, nous considérons quatre variables principales : (i) la productivité du travail ; (ii) le taux de participation à la population active ; (iii) le ratio des personnes inactives âgées et (iv) la taille de l'économie informelle en pourcentage du PIB.

¹¹ Plusieurs études de la NEI comparent et rejoignent les analyses de Hayek sur les performances en termes de qualité de protection des droits de propriété entre les pays de « common law » et les pays de « droit civil ». Pour La Porta et al. (2000) et Mahoney (2001), les pays de « common law » garantissent une meilleure protection juridique des investissements et des droits de propriété individuelle que les pays de « droit civil » français, et de ce fait enregistrent des taux de croissance économique plus élevés que les pays de droit civil. Quant aux pays en développement, Beck et al. (2003) montrent que les anciennes colonies de tradition juridique française assurent une moins bonne protection des droits de propriété que les ex-colonies de culture juridique anglosaxonne.

¹² Les réformes institutionnelles formulées sous le Consensus de Washington ont notamment recommandé la promotion des droits de propriété avec pour objectif premier de donner au secteur informel la possibilité d'obtenir des droits de propriété à un coût acceptable (voir Williamson 2004 ; Rodrik et World Bank, 2006).

La productivité du travail est mesurée par le ratio PIB réel et population active. Le taux de participation à la population active est la proportion de la population en âge de travailler d'un pays qui s'engage activement sur le marché du travail, soit en travaillant ou en recherchant du travail. Le ratio des personnes inactives âgées est le rapport entre les personnes à charge âgées (personnes de plus de 64 ans) et la population en âge de travailler (personnes de 15 à 64 ans). Les données sont représentées par la proportion de personnes à charge pour 100 personnes en âge de travailler. Ces quatre indicateurs font partie de la série des estimations et des projections régulièrement présentées dans les rapports sur l'emploi et les perspectives sociales du BIT.

Figure 2 : Aperçu de la dynamique du marché du travail en Afrique subsaharienne et dans le monde



Note : Graphiques générés à partir des informations recueillies à la base de données du Bureau international du travail (BIT, 2017) et de la Banque mondiale (WDI, 2017). Le ratio de dépendance représente le ratio de la population inactive à la population active mesuré en pourcentage de la population en âge de travailler. Le taux de participation à la population active est mesuré en pourcentage du total de la population âgée de 15 ans et plus (estimation BIT). Le chômage est évalué en pourcentage de la population (estimation BIT). La productivité du travail représente le ratio du PIB en parité du pouvoir d'achat et les personnes occupées (estimation modélisée BIT/OIT).

Dans l'analyse économique des pays développés en particulier, le taux de chômage continue de prouver son utilité en tant qu'indicateur clé de la performance du marché du travail. Cependant, dans de nombreux pays en développement, la pertinence de cet indicateur est généralement remise en cause (voir par exemple la *figure 2*).

En effet, en l'absence de systèmes d'assurance-chômage ou de filets de sécurité sociale, les personnes en âge de travailler développent des stratégies alternatives pour éviter le chômage, en ayant notamment recours à une activité économique informelle. Par ailleurs, en ce qui concerne la comparabilité internationale des taux de chômage, il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les statistiques peuvent ne pas être comparables entre les pays. Lorsque l'information est basée sur des enquêtes auprès des ménages ou des recensements de population, les différences dans les questionnaires peuvent conduire à des statistiques différentes, même si elles permettent d'adhérer pleinement aux directives du BIT. En conséquence, des indicateurs tels que le taux de chômage ou le taux d'emploi ne suffisent pas pour décrire la dynamique du marché du travail dans les pays en développement ou pour servir de repère dans la formulation des mesures de politiques crédibles. Les statistiques sur l'économie informelle sont essentielles car dans ces pays le secteur informel représente une fraction importante de l'économie nationale, et particulièrement celle du marché du travail.

Le BIT fournit des informations provenant de sources nationales sur différents indicateurs relatifs à l'économie informelle. Il met en évidence des statistiques sur la part de l'emploi informel dans l'emploi total, la part des personnes occupées dans le secteur informel et la part de l'emploi informel en dehors du secteur informel dans l'emploi total, ventilé par sexe, zone (urbaine/rurale) secteur (économie totale, activités agricoles, activités non agricoles)¹³. Dans ce papier, nous utiliserons la base de données de Medina et al (2016).

En outre, la particularité de cette étude est également d'explorer les réformes institutionnelles mises en œuvre dans les pays en développement dans le cadre (i) de la réglementation du marché du travail (conditions de travail, environnement réglementaire du temps du travail, salaire minimum, protection de la maternité, accès à l'emploi pour les jeunes), (ii) de la réglementation des marchés de produits, (iii) de la réglementation fiscale et (iv) de la qualité du système judiciaire et de l'administration publique.

Pour les estimations économétriques, nous utiliserons l'efficacité du gouvernement comme mesure des réformes institutionnelles. L'efficacité du gouvernement reflète la qualité de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et la crédibilité de l'engagement du gouvernement à ces politiques. Une mesure alternative que nous utiliserons pour évaluer les réformes institutionnelles est la qualité de la réglementation. Celle-ci reflète la perception de la capacité du gouvernement à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des règlements solides qui permettent et favorisent le développement du secteur privé. Les données utilisées pour l'efficacité du gouvernement et la qualité de la réglementation proviennent de la base de données de la Banque mondiale (WDI, 2017).

¹³ Il convient de noter que, techniquement, le concept de secteur informel a été maintenu flexible afin de tenir compte des situations et besoins spécifiques des pays. En raison des différences nationales, la comparabilité internationale de la dynamique du marché du travail dans le secteur informel reste quelque peu limitée. Plus de détails en [Annexe A](#).

Tableau 2 : Fiche comparative de la dynamique du marché du travail dans les pays de l'Afrique subsaharienne

Pays	Langue officielle	Nombre d'heure de travail par semaine	Salaire minimum (en USD)	Économie informelle (en % du PIB)
Afrique du sud	Anglais	42 – 45	-- (–)	20,9** (24,7***)
Ghana	Anglais	40	Moins de 50 (38)	38,2***
Nigeria	Anglais	<i>Aucune limite nationale</i>	50 – 149 (116)	65,3***
Rwanda ⁽ⁱ⁾	Anglais/ Français/K.	42 – 45	-- (–)	32,7***
R.D. Congo	Français	42 - 45	Moins de 50 (47)	37,4***
Côte-d'Ivoire	Français	40	50 – 149 (77)	36,3***
Sénégal	Français	40	50 – 149 (76)	42,3***
Angola	Portugais	42 – 45	50 – 149 (100)	49,1***
Guinée-Bissau	Portugais	42 – 45	Moins de 50 (40)	37,9***
Mozambique	Portugais	48	50 – 149 (79*)	36,5***
Moyenne échantillonnale	–	42,83	71,63	40,04

Note : Les statistiques sur les heures travaillées par semaine et le salaire minimum proviennent du rapport du Bureau international du travail (2013) sur les lois et les conditions de travail en 2012. Il n'existe pas de données disponibles pour l'Afrique du Sud et le Rwanda à cette date. Les statistiques sur le secteur informel proviennent de la base de données du BIT, et sont complétées par les informations tirées d'une récente étude du FMI réalisée par Medina, Jonelis et Cangul (2017). Les données sur la langue sont tirées de UNSD (2017).

⁽ⁱ⁾Le français, ainsi que le kinyarwanda, étaient les langues officielles du Rwanda depuis la présence belge au début du XX^e siècle. Néanmoins, les relations tendues entre le nouveau gouvernement et la France depuis le génocide de 1994, le retour de nombreux Tutsi qui ont grandi en Ouganda (dont l'anglais est l'une des deux langues officielles), ont conduit le gouvernement à vouloir remplacer le français par l'anglais. Ainsi, l'anglais est devenu langue officielle en 2003 à côté du kinyarwanda et du français. En 2010, l'anglais est devenu la seule langue d'enseignement public, en remplacement du français.

*Cette statistique se rapporte à l'industrie manufacturière. **Information se rapportant à l'année 2012.

***Ces données proviennent de Medina et al. (2017). L'économie informelle est mesurée en pourcentage du PIB (moyenne de 2010 à 2014).

Par ailleurs, différentes variables de contrôle seront également utilisées, il s'agira principalement : (i) du capital humain approximé par les dépenses publiques en santé exprimées en pourcentage du PIB ; (ii) des dépenses de consommation finale des administrations publiques en pourcentage du PIB. Pour ces variables, nous avons adopté les définitions des agrégats telles que prescrites dans le Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008, cf. Banque Mondiale et al. 2013). Nous contrôlons également pour l'espace linguistique et pour les productions agricoles (arachide, café, huile de palme, cacao, maïs, coton et riz) et minières (cobalt, cuivre, diamant, étain, or et pétrole). Par exemple, si un pays ne produit aucun de ces produits agricoles sus-énumérés, on le classe comme un pays à caractère non agricole. De même pour les produits miniers.

Les données sur la productivité du travail, le taux de participation au marché du travail et le ratio de dépendance seront converties en logarithme. L'échantillon considéré dans cette étude porte sur dix pays de l'Afrique subsaharienne¹⁴, et couvre la période 2005-2015.

3. Background sur la structure des pays de l'Afrique subsaharienne

L'Afrique subsaharienne dénote l'étendue du continent africain au sud du Sahara, regroupant 48 pays et comptant environ 1,033 milliards d'habitants en 2016 (Banque mondiale, WDI, 2017)¹⁵. La figure 2 compare la dynamique du marché du travail en Afrique subsaharienne (tous les pays compris) et dans le monde. Par exemple, il ressort qu'entre 1960 et 2015, le taux de dépendance en Afrique subsaharienne a été plus élevé comparativement à la moyenne mondiale, soit environ 90,7% contre 66,3%. Par ailleurs, alors que la tendance mondiale de la population active tend à baisser, elle tend plutôt à augmenter en Afrique subsaharienne. À ce titre, cette partie du monde apparaît donc à l'échelle mondiale comme un réservoir potentiel de la main-d'œuvre. Le taux de chômage est également plus élevé en Afrique subsaharienne comparativement à la moyenne mondiale.

Toutefois, durant la crise financière 2009, le taux de chômage n'a pas sensiblement augmenté en Afrique subsaharienne, comparativement à ce que l'on observe à l'échelle mondiale. Enfin, la moyenne mondiale de la productivité du travail est largement supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, soit environ 3,5 fois plus élevée que la moyenne africaine.

¹⁴ Il s'agit notamment de : l'Afrique du Sud, l'Angola, la R.D. Congo, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, la Guinée-Bissau, la Mozambique, le Nigeria, le Rwanda et le Sénégal.

¹⁵ Un chiffre qui devrait atteindre, d'après les récentes prévisions des Nations unies (2017), respectivement : 1,704 milliard en 2030 ; 2,528 milliard en 2050 et 4,468 milliard en 2100.

Tableau 3 : Principales tendances de la dynamique du marché du travail dans les pays de l'Afrique subsaharienne

Catégorisation des pays ⁽ⁱ⁾	Nombre d'heures de travail par semaine	Salaire minimum (en USD/mois)	Économie informelle (en % du PIB)
Anglophone	42	77	40
Francophone	41	67	39
Lusophone	45	73	41

Note : Les tendances reprises dans le tableau 3 ne reflètent que des moyennes échantillonales par sous-groupe. Elles devraient donc être analysées à la lumière du tableau 2.

⁽ⁱ⁾ Il convient de souligner que le regroupement des pays par langue n'est pas une démarche fortuite, car il permet de capturer implicitement les institutions et le système de droit hérités de la colonisation. Voir par exemple, Acemoglu et al. 2001, Mahoney (2001) ou encore Alonso 2011 pour une discussion.

Comme indiqué précédemment, pour la suite, nous considérons un échantillon des dix pays comprenant l'Afrique du sud, l'Angola, la R.D. Congo, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, la Guinée-Bissau, la Mozambique, le Nigeria, le Rwanda et le Sénégal. Comme illustré dans le tableau 2, nous regroupons ces pays en trois sous-groupes, respectivement les pays ayant l'anglais, le français et le portugais comme langue officielle. Un premier constat qui émerge des statistiques collectées est que ces pays ne sont pas homogènes, bien que quelques tendances puissent être mises en évidence (voir *tableau 3*).

En moyenne, les heures travaillées sont légèrement plus élevées dans les pays lusophones que dans les autres pays. De manière générale, la plage horaire de travail varie entre 40 et 45 heures par semaine en Afrique.

En outre, en moyenne, le salaire minimum est inférieur à 100USD/mois dans tous les pays et est plus élevé dans les pays anglophones. Enfin, l'économie informelle est d'environ 40% dans tous les pays. Comme cela est indiqué au tableau 2, l'économie informelle est plus élevée au Nigeria (environ 65%) et plus faible en Afrique du Sud (20,9%), tous deux, des pays appartenant à l'espace anglophone.

Toutefois, il sied de noter qu'en raison d'une multitude de problèmes de mesure et de divergences dans les définitions et les méthodologies, les efforts visant à mesurer la taille des économies informelles nationales et à dériver les moyennes régionales devraient être traités comme des ordres de grandeur plutôt que comme des valeurs quantitatives (Harding et Jenkins 1989, Schneider 2002).

4. Fondements théoriques de l'interaction entre marché du travail, secteur informel et réformes institutionnelles

Une question fondamentale liée à l'analyse du marché du travail dans les pays en développement est la nature de l'emploi informel et les mécanismes favorisant son expansion. Cette question est particulièrement importante dans ces pays car la mise en œuvre des réformes institutionnelles durant les trois dernières décennies sous le Consensus de Washington a conduit à des résultats socio-économiques mitigés et, par ailleurs, a engendré un débat houleux dans la littérature économique¹⁶.

L'étude de l'interaction entre marché du travail et secteur informel distingue au moins deux approches d'analyse. D'une part, le modèle de double marché. Cette approche suppose qu'il existe deux segments distincts du marché du travail : un segment formel offrant une sécurité de l'emploi ainsi qu'une sécurité sociale et un secteur informel servant de dernier recours au chômage (Lewis 1954, Harris et Todaro, 1970, Todaro et Smith 2003, Fields, 2005). D'autre part, le modèle du coût d'opportunité. Ce modèle associé à l'analyse coût-bénéfice d'un individu suppose que le fait de dans le secteur formel ou dans le secteur informel découle des choix volontaires des employés de travailler (Rosenzweig 1988; Maloney 1999, 2004). Cette approche tend à explorer l'emploi informel comme une réaction rationnelle aux conditions qui prévalent dans le secteur formel et vice versa.

Dans ce papier, nous tentons d'unifier les deux approches en considérant les concepts de réseautage (réseaux professionnels et sociaux) et de synergie entre le secteur informel et l'État. Une telle démarche nécessite d'identifier les facteurs institutionnels susceptibles de gouverner la dynamique conjointe de l'emploi formel et de l'emploi informel. Une revue de la littérature suggère que ces facteurs peuvent être repartis au moins en trois grandes catégories (Marjit et Maiti 2006, Lindell 2010, Meagher 2013) : (i) ceux régissant l'emploi salarié formel et informel ; (ii) ceux régissant le travail indépendant formel et informel ; (iii) les nouvelles formes d'emplois formels et informels découlant de la mondialisation. Un élément commun que l'on trouve dans ces trois institutions est le réseautage. Ce dernier peut être national ou transnational (ou mondialisé).

En effet, l'expansion de l'emploi ou d'une activité dans le secteur formel ou informel peut être influencée par le réseautage¹⁷. Le réseautage confère aux employés une forme de sécurité et d'affiliation sociale (Roberts 1994, Gërkhani 2004, Lomnitz, et Sheinbaum 2004, Meagher 2005, Chen et Li, 2009). Selon le cas, les réseaux professionnels et sociaux peuvent rendre l'accès à un emploi formel ou informel plus difficile ou, inversement plus facile. Par exemple, une activité informelle détenue par des africains originaires de l'Afrique de l'Ouest peut être plus difficile d'accès pour des ressortissants de l'Afrique

¹⁶ Voir par exemple Williamson (1990), Behrman (1999), Rodrik et World Bank (2006), Stiglitz (2008) et World Bank (2014).

¹⁷ Voir Calvó-Armengol et Jackson (2004, 2007) pour une approche théorique et Hellerstein et al. (2014) pour les évidences empiriques sur l'importance du réseau dans la dynamique du marché du travail.

centrale et vice versa. Dans une certaine mesure, ce constat peut être élargi aux groupes ethniques ou linguistiques.

Du point de vue de la dynamique du marché du travail, le réseautage peut être un facteur négativement discriminant ou positivement discriminant pour les potentiels travailleurs. En général, le réseautage est négativement discriminant lorsqu'il constitue un blocage ou un obstacle socio-professionnel quelles que soient les compétences ou qualifications du potentiel employé ou entrepreneur qui désire accéder ou œuvrer dans un secteur donné. Ce dernier type de réseautage se traduit notamment par la mise en œuvre des stratégies favorisant les membres appartenant à une même communauté. En parallèle, le réseautage peut être un facteur positivement discriminant, notamment, lorsqu'il est basé sur des critères objectifs tels que le mérite et la compétence. En conséquence, ce diagnostic implique qu'un des axes prioritaires sur lequel devrait porter les réformes à mettre à l'effet de réglementer le fonctionnement du marché du travail dans le pays en développement concerne la réglementation des canaux d'accès à l'emploi¹⁸.

Par exemple, Mavungu et al. (2015) distinguent quatre canaux par lesquels les individus accèdent à un emploi quel que soit le secteur (formel ou informel). Il s'agit de : (i) la qualification ; (ii) la compétition ; (iii) l'appartenance sociale ou l'affiliation à un groupe spécifique ; (iv) l'aléa. D'après l'estimation des auteurs, en raison du niveau d'éducation et du système d'enseignement, l'entrée par la qualification représente environ 20% de l'ensemble de possibilités d'accès à l'emploi. Ce canal prend en compte le niveau d'éducation, l'expérience acquise dans le milieu professionnel et la compétence. Les auteurs font également remarquer que suite à la mise en œuvre des politiques libérales dans plusieurs pays en développement, les secteurs privé et public recourent de plus en plus à des critères de sélectivité et de recrutement sur concours, en se basant notamment sur des performances académiques et des tests de qualification. Ainsi estiment-ils que le canal d'accès à l'emploi par la compétition représente environ 20% de l'ensemble de possibilités d'accès à l'emploi. Les deux derniers canaux d'accès à l'emploi, qualifiés de polluants, privilégient l'appartenance à des groupes ethniques, partis politiques ou associations, corporatives et l'aléa (recrutement par défaut, nécessité ou urgence de la main-d'œuvre qualifiée). Ces derniers ont été estimées à environ 30% chacun. Ainsi, une de stratégies dans la mise en œuvre des réformes peut consister à favoriser l'expansion de deux premiers canaux d'accès peu importe le secteur (formel ou informel) et minimiser l'expansion de deux derniers.

Réglementer les canaux d'accès à l'emploi ne constitue pas en soi une mesure suffisante dans la réforme du marché du travail. Par exemple, l'emploi informel dans les pays en développement est généralement dominé par des activités peu qualifiées et à faible revenu¹⁹, rendant l'emploi informel à la fois peu coûteux, très flexible et dynamiquement

¹⁸ La réforme de la réglementation du marché du travail devrait favoriser la mise en œuvre de politiques actives du marché du travail offrant un *level-playing field* au-delà du réseautage, en plus de la flexibilité des législations de protection de l'emploi et de la participation de la main d'œuvre féminine.

¹⁹ On peut également noter la faible qualité du capital humain renforçant l'inadéquation entre le besoin du développement socio-économique et les ressources disponibles.

instable. Ce déséquilibre se traduit notamment par l'augmentation de la sous-traitance ou de l'interaction mutuellement désavantageuse entre entreprises formelles et entreprises informelles. Dans ce jeu, l'emploi informel agit généralement comme une impulsion à la productivité du secteur formel. Les entreprises formelles, en entretenant stratégiquement ce lien, favorisent la persistance et dans une certaine mesure l'expansion de l'emploi informel (voir par exemple, Oyelaran-Oyeyinka et McCormick 2007). Ainsi, dans ce dernier cas, les réformes institutionnelles à mettre en œuvre devrait porter notamment sur la régularisation des contrats de l'emploi informel²⁰.

Par ailleurs, des mesures soutenant la rupture du lien entre l'emploi informel et l'emploi formel peuvent entraîner l'émergence d'un chômage difficile à résorber à court et moyen termes. En effet, si l'émergence de l'emploi informel apparaît comme la conséquence d'un « contrat social brisé » entre la société et l'État (Jütting et Laiglesia, 2009), il serait donc important d'identifier les mesures appropriées susceptibles de concilier la société et l'État. Dans ce cas, les réformes à mettre en œuvre peuvent prendre au moins deux formes distinctes d'engagement : soit une forme d'engagement instrumentale, soit une forme d'engagement synergique.

En cas de réformes instrumentales, l'État cherchera à transférer les coûts des réformes vers l'économie informelle et les acteurs informels tenteront d'éviter le plus possible la prise en charge de ces coûts. Bien que la littérature soit très claire quant à l'effet négatif d'une telle approche sur la capacité réglementaire de l'État et sur la capacité d'absorption de l'économie informelle, cette classe de réformes s'est pourtant avérée dominante dans la plupart des pays africains durant ces dernières décennies. En effet, en reléguant le secteur informel sur le banc des accusés, la forme d'engagement instrumentale a été à l'origine de la légendaire résilience des économies informelles dans les pays en développement (Amselle 2002).

En parallèle, suivant l'approche synergique, l'État responsabilise le secteur informel et l'invite à combler les lacunes dans l'emploi, la protection sociale et la prestation de services en échange de l'investissement public dans l'amélioration du bien-être et de la capacité de production dans l'économie informelle.

Des relations synergiques entre l'économie informelle et l'État peuvent être trouvées dans de nombreuses régions d'Asie de l'Est, où la productivité du secteur informel est soutenue par des investissements importants dans l'infrastructure et les services sociaux, et restent relativement rares en Afrique (Hart 2002, Bradbury 2008). Cette approche synergique offre l'avantage d'orienter l'État, entrepreneur public, vers des activités publiques productives.

Ainsi, la forme synergique des réformes institutionnelles met en corrélation l'offre et la demande de changements institutionnels. Cette corrélation se traduit par une interaction entre entrepreneuriat et institutions. En ce sens, l'entrepreneuriat économique peut pousser

²⁰ En réalité, « les obligations de qualité et le contrôle des normes ne sont pas mis en œuvre de la même manière par les entreprises officiellement immatriculées et celles relevant du secteur informel, ces dernières se soustrayant aux contrôles des autorités gouvernementales » (cf. CNUCED 2025, p. 116).

aux réformes institutionnelles en créant des opportunités pour l'entrepreneuriat public, sachant que ce dernier joue un rôle crucial dans l'amélioration de la qualité des institutions (Henrekson et Sanandaji, 2011). Dans l'idéal, les réformes impulsées par l'entrepreneuriat public créent des opportunités pour l'entrepreneuriat économique, de sorte que le cercle vertueux des réformes et de la croissance économique s'entretient par davantage d'entrepreneuriat économique, générant des possibilités additionnelles de réformes institutionnelles pour des rendements croissants à la fois dans le secteur formel et dans le secteur informel. En conséquence, les États africains, particulièrement les économies à large secteur informel, peuvent davantage s'inspirer de cette dernière forme d'engagement comme modèle de réforme du marché du travail.

5. Méthodologie

À présent, nous sommes prêt à analyser la manière dont les réformes institutionnelles influencent l'allocation du travail entre les secteurs formel et informel, puis d'en déduire une spécification économétrique estimable sur données de panel.

Le mécanisme central est le suivant. Les travailleurs arbitrent entre les activités formelles et informelles en tenant compte des rémunérations sectorielles, de la pénibilité relative du travail, des interactions sociales, des services publics et de la qualité de l'environnement institutionnel. Les réformes institutionnelles modifient cet arbitrage en affectant la probabilité d'accéder à un emploi formel, la protection des droits économiques, la sécurité contractuelle, les coûts de formalisation ainsi que les risques associés à l'exercice d'une activité informelle.

Cette approche s'inscrit dans la tradition des modèles microfondés d'offre de travail et de choix occupationnel, tout en intégrant les interactions sociales mises en évidence par Brock et Durlauf (2001a, b). Ces derniers introduisent les interactions sociales dans la fonction d'utilité des agents économiques. On obtient ainsi une fonction d'utilité totale additive comprenant à la fois une fonction d'utilité standard et une fonction de désutilité sociale. Dans notre étude, la fonction de désutilité sociale inclut un effet externe négatif traduisant la désutilité sociale « relative » de travailler soit dans le secteur formel, soit dans le secteur informel²¹. Cette spécification tient ainsi compte de répondre à la critique de Lucas (1976), selon laquelle l'évaluation des politiques économiques doit tenir compte de la manière dont les agents adaptent leurs décisions aux changements présents et anticipés de l'environnement institutionnel.

À cet effet, considérons un agent représentatif vivant dans le pays i à la période t . L'agent alloue son offre totale de travail entre le secteur formel et le secteur informel. On note respectivement $l_{f,it}$ et $l_{n,it}$ les quantités de travail offertes dans les deux secteurs, où l'indice n désigne le secteur non formel ou informel.

²¹ Nous insistons sur le qualificatif « relative », car selon les préférences des agents économiques, la nature des activités ou la localisation, un agent et même un groupe d'agents peuvent avoir moins de désutilité de travailler dans le secteur informel que dans le secteur formel ou vice versa.

Les préférences de l'agent sont représentées par la fonction d'utilité suivante :

$$V_{it} \equiv u(c_{it}) - \Psi(l_{f,it}, l_{n,it}) + \mathcal{I}(l_{f,it}, l_{n,it}; Q_{it}, G_{it}, N_{it}),$$

où c_{it} désigne la consommation, $\Psi(\cdot)$ la désutilité associée à l'offre de travail et $\mathcal{I}(\cdot)$ l'utilité nette provenant de l'environnement institutionnel et des interactions sociales.

La composante de consommation est donnée par une fonction CRRA (*Constant Relative Risk Aversion*) :

$$u(c_{it}) = \begin{cases} \frac{c_{it}^{1-\rho} - 1}{1-\rho}, & \rho \neq 1, \\ \ln c_{it}, & \rho = 1, \end{cases} \quad \rho > 0,$$

avec

$$u'(c_{it}) > 0, \quad u''(c_{it}) < 0.$$

En parallèle, la désutilité du travail est représentée par un agrégateur CES :

$$\Psi(l_{f,it}, l_{n,it}) = \frac{\chi}{1+\varphi} [\alpha l_{f,it}^{1-\varepsilon} + (1-\alpha) l_{n,it}^{1-\varepsilon}]^{\frac{1+\varphi}{1-\varepsilon}},$$

où $\chi > 0$ mesure l'intensité de la désutilité du travail, $\varphi > 0$ contrôle la courbure de l'offre de travail, $0 < \alpha < 1$ représente le poids relatif du travail formel dans l'agrégateur et $\varepsilon > 0$ détermine le degré de substituabilité entre le travail formel et le travail informel.

Dans cette spécification, le paramètre α ne doit pas être interprété comme une simple préférence psychologique pour le secteur formel. Il résume également les normes sociales, les réseaux professionnels et les effets de pairs susceptibles de rendre un type d'emploi relativement plus accessible ou plus désirable.

L'environnement institutionnel est introduit de manière explicite par :

$$\mathcal{I}_{it} = [\gamma_f Q_{it} + \delta_f G_{it} + \omega_f N_{f,it}] l_{f,it} - [\gamma_n Q_{it} - \delta_n G_{it} - \omega_n N_{n,it}] l_{n,it},$$

où Q_{it} mesure la qualité institutionnelle, G_{it} les dépenses publiques ou la fourniture de biens publics, et $N_{f,it}$ et $N_{n,it}$ les effets de réseau associés respectivement aux secteurs formel et informel.

Nous supposons :

$$\gamma_f > 0, \quad \gamma_n > 0, \quad \delta_f \geq 0, \quad \delta_n \geq 0.$$

Une amélioration de la qualité institutionnelle accroît ainsi le rendement non monétaire du travail formel et réduit l'attractivité relative du secteur informel. Cette hypothèse traduit notamment l'amélioration de la sécurité des contrats, de l'application de la réglementation,

de la protection sociale et de l'accès aux services publics. Elle traduit également l'augmentation éventuelle du coût attendu du maintien dans l'informalité.

L'agent fait face à la contrainte budgétaire :

$$c_{it} = p_{f,it}w_{f,it}l_{f,it} + p_{n,it}w_{n,it}l_{n,it} + T_{it},$$

où $w_{f,it}$ et $w_{n,it}$ sont les rémunérations sectorielles, T_{it} désigne les transferts nets reçus de l'État, et $p_{f,it}$ et $p_{n,it}$ représentent les probabilités effectives d'obtenir et de conserver un revenu dans chacun des deux secteurs.

Ces probabilités peuvent elles-mêmes dépendre de la qualité institutionnelle :

$$p_{f,it} = p_f(Q_{it}), \quad p_f'(Q_{it}) > 0,$$

et

$$p_{n,it} = p_n(Q_{it}), \quad p_n'(Q_{it}) \leq 0.$$

La qualité institutionnelle améliore donc l'accès à l'emploi formel et peut réduire la rentabilité attendue de certaines activités informelles, notamment lorsque les capacités d'enregistrement, de contrôle et d'application de la réglementation se renforcent.

Le lagrangien correspondant au programme de maximisation de l'agent cible se lit:

$$\begin{aligned} \mathcal{L}_{it}(c_{it}, l_{f,it}, l_{n,it}; \lambda_{it}) = & u(c_{it}) - \Psi(l_{f,it}, l_{n,it}) + \mathcal{J}(l_{f,it}, l_{n,it}; Q_{it}, G_{it}, N_{it}) \\ & + \lambda_{it}[p_{f,it}w_{f,it}l_{f,it} + p_{n,it}w_{n,it}l_{n,it} + T_{it} - c_{it}]. \end{aligned}$$

Les conditions du premier ordre sont :

$$\frac{\partial \mathcal{L}_{it}}{\partial c_{it}} = u'(c_{it}) - \lambda_{it} = 0,$$

$$\frac{\partial \mathcal{L}_{it}}{\partial l_{f,it}} = -\Psi_{f,it} + \gamma_f Q_{it} + \delta_f G_{it} + \omega_f N_{f,it} + \lambda_{it} p_{f,it} w_{f,it} = 0,$$

et

$$\frac{\partial \mathcal{L}_{it}}{\partial l_{n,it}} = -\Psi_{n,it} - \gamma_n Q_{it} + \delta_n G_{it} + \omega_n N_{n,it} + \lambda_{it} p_{n,it} w_{n,it} = 0.$$

Les dérivées marginales de la désutilité du travail sont :

$$\Psi_{f,it} = \chi \alpha [\alpha l_{f,it}^{1-\varepsilon} + (1-\alpha) l_{n,it}^{1-\varepsilon}]^{\frac{\varphi+\varepsilon}{1-\varepsilon}} l_{f,it}^{-\varepsilon},$$

et

$$\Psi_{n,it} = \chi(1 - \alpha) \left[\alpha l_{f,it}^{1-\varepsilon} + (1 - \alpha) l_{n,it}^{1-\varepsilon} \right]^{\frac{\varphi+\varepsilon}{1-\varepsilon}} l_{n,it}^{-\varepsilon}.$$

Après quelques réaménagements, il suit que :

$$\Psi_{f,it} - (\gamma_f Q_{it} + \delta_f G_{it} + \omega_f N_{f,it}) = u'(c_{it}) p_{f,it} w_{f,it},$$

et

$$\Psi_{n,it} + \gamma_n Q_{it} - \delta_n G_{it} - \omega_n N_{n,it} = u'(c_{it}) p_{n,it} w_{n,it}.$$

Ainsi, obtient-on l'équation d'arbitrage sectoriel, laquelle constitue la condition centrale de notre modèle :

$$\frac{\Psi_{f,it} - \gamma_f Q_{it} - \delta_f G_{it} - \omega_f N_{f,it}}{\Psi_{n,it} + \gamma_n Q_{it} - \delta_n G_{it} - \omega_n N_{n,it}} = \frac{p_{f,it} w_{f,it}}{p_{n,it} w_{n,it}}.$$

À l'optimum, le taux marginal de substitution entre les deux formes de travail est égal au rapport de leurs rémunérations espérées, corrigé des avantages et des coûts institutionnels propres à chaque secteur.

Contrairement à une approche reposant uniquement sur le différentiel salarial, cette condition montre que l'allocation sectorielle dépend simultanément (1) des salaires relatifs; (2) des probabilités d'accès et de maintien dans chaque secteur; (3) de la qualité institutionnelle; (4) des dépenses publiques; (5) des réseaux sociaux et professionnels; (5) de la substituabilité entre travail formel et informel.

À présent, procédons à la caractérisation de la part du travail informel dans l'offre totale de travail. Soit :

$$F_{it} = \frac{l_{n,it}}{l_{f,it} + l_{n,it}}, \quad 0 < F_{it} < 1,$$

la part du travail informel dans l'offre totale de travail. Dès lors, le rapport entre travail informel et travail formel s'écrit alors :

$$\frac{l_{n,it}}{l_{f,it}} = \frac{F_{it}}{1 - F_{it}}.$$

En l'absence de la composante institutionnelle, le rapport des désutilités marginales issu de la fonction CES vérifie :

$$\frac{\Psi_{f,it}}{\Psi_{n,it}} = \frac{\alpha}{1 - \alpha} \left(\frac{l_{n,it}}{l_{f,it}} \right)^\varepsilon.$$

En procédant à une approximation logarithmique autour de l'équilibre, étant donné la condition d'arbitrage et le rapport entre travail informel et travail formel, on obtient une relation de la forme :

$$\ln\left(\frac{F_{it}}{1 - F_{it}}\right) \approx \kappa_0 + \kappa_1 \ln\left(\frac{p_{n,it} w_{n,it}}{p_{f,it} w_{f,it}}\right) - \kappa_2 Q_{it} - \kappa_3 G_{it} + \kappa_4 N_{n,it} - \kappa_5 N_{f,it},$$

avec

$$\kappa_1 > 0, \quad \kappa_2 > 0.$$

Ce résultat suggère qu'une augmentation du revenu relatif attendu dans le secteur informel accroît la part du travail informel, tandis qu'une amélioration de la qualité institutionnelle la réduit, toutes choses égales par ailleurs.

Ici, il sied de noter que l'effet des dépenses publiques est théoriquement ambigu. Des dépenses publiques productives peuvent favoriser la formalisation en améliorant les infrastructures et l'accès aux services administratifs. Cependant, des dépenses publiques inefficaces ou captées par des réseaux particuliers peuvent ne produire aucun effet significatif sur la formalisation.

À présent, pour établir le lien entre l'allocation sectorielle et la productivité du travail, supposons que la production sectorielle soit donnée par :

$$Y_{f,it} = A_{f,it} l_{f,it},$$

et

$$Y_{n,it} = A_{n,it} l_{n,it},$$

où $A_{f,it}$ et $A_{n,it}$ représentent les productivités sectorielles du travail.

La productivité agrégée du travail est définie par :

$$LP_{it} = \frac{Y_{f,it} + Y_{n,it}}{l_{f,it} + l_{n,it}}.$$

En utilisant la définition de F_{it} , il vient immédiatement que :

$$LP_{it} = (1 - F_{it})A_{f,it} + F_{it}A_{n,it}.$$

La dérivée de la productivité agrégée par rapport à la part informelle est :

$$\frac{\partial LP_{it}}{\partial F_{it}} = A_{n,it} - A_{f,it}.$$

Sous l'hypothèse :

$$A_{f,it} > A_{n,it},$$

on obtient :

$$\frac{\partial LP_{it}}{\partial F_{it}} < 0.$$

Ainsi, une augmentation de la part du travail informel réduit la productivité agrégée dès lors que la productivité moyenne du secteur informel est inférieure à celle du secteur formel.

La qualité institutionnelle peut également modifier les productivités sectorielles :

$$A_{s,it} = A_s(Q_{it}, G_{it}, H_{it}, Z_{s,it}), \quad s \in \{f, n\},$$

où H_{it} désigne le capital humain et $Z_{s,it}$ un ensemble de caractéristiques sectorielles. En particulier, nous supposons :

$$\frac{\partial A_{f,it}}{\partial Q_{it}} > 0.$$

L'effet de Q_{it} sur $A_{n,it}$ demeure en revanche indéterminé. Certaines réformes peuvent améliorer la productivité des unités informelles en facilitant leur accès aux infrastructures, au financement et à l'information. D'autres peuvent réduire leur rentabilité relative en augmentant les coûts de non-conformité.

Ainsi, la qualité institutionnelle agit donc sur la productivité agrégée par deux canaux : (1) un effet d'allocation, en modifiant la part du travail informel F_{it} ; (2) un effet de productivité, en modifiant les productivités sectorielles $A_{f,it}$ et $A_{n,it}$.

Étant donné l'approximation logarithmique autour de l'équilibre, il suit que la productivité agrégée du travail dépend de la taille du secteur informel, de la qualité institutionnelle, des dépenses publiques et des caractéristiques structurelles propres à chaque pays. Ainsi pouvons-nous donc implicitement écrire :

$$LP_{it} = \mathcal{L}(F_{it}, Q_{it}, G_{it}, H_{it}, Y_{A,it}, Y_{M,it}, D_{it}, S_i),$$

où F_{it} mesure la taille du secteur informel; Q_{it} la qualité institutionnelle; G_{it} représente les dépenses publiques; H_{it} désigne le capital humain; $Y_{A,it}$ le poids ou le potentiel du secteur

agricole; $Y_{M,it}$ le poids ou le potentiel du secteur minier; D_{it} la dynamique démographique; S_i le système juridique ou l'origine légale héritée de la colonisation.

Une approximation de premier ordre autour des moyennes de l'échantillon à la fonction implicite de la productivité agrégée du travail conduit à la spécification de panel suivante :

$$\ln LP_{it} = \mu_i + \tau_t + \beta_1 \ln F_{it} + \beta_2 Q_{it} + \beta_3 \ln G_{it} + \gamma' X_{it} + \varepsilon_{it},$$

où μ_i représente les effets fixes pays, τ_t les effets fixes temporels, X_{it} le vecteur des variables de contrôle et ε_{it} le terme d'erreur idiosyncratique. Le vecteur de contrôles est défini par :

$$X_{it} = [H_{it}, Y_{A,it}, Y_{M,it}, D_{it}]'.$$

Le coefficient β_1 mesure l'élasticité de la productivité du travail par rapport à la taille du secteur informel.

La théorie suggère que la qualité institutionnelle peut également modérer l'incidence du secteur informel sur la productivité. Pour tester ce mécanisme²², nous estimons :

$$\begin{aligned} \ln LP_{it} = & \mu_i + \tau_t + \beta_1 \ln F_{it} + \beta_2 Q_{it} + \beta_3 \ln G_{it} \\ & + \beta_4 (\ln F_{it} \times Q_{it}) + \beta_5 (\ln G_{it} \times Q_{it}) + \gamma' X_{it} + \varepsilon_{it}. \end{aligned}$$

Ainsi, l'effet marginal du secteur informel sur la productivité se lit désormais comme suit:

$$\frac{\partial \ln LP_{it}}{\partial \ln F_{it}} = \beta_1 + \beta_4 Q_{it}.$$

À cet effet, deux hypothèses concurrentes peuvent être envisagées. Premièrement, si de meilleures institutions atténuent les effets négatifs de l'informalité, alors $\beta_4 > 0$. Cette configuration peut apparaître lorsque les institutions améliorent l'accès des entreprises informelles aux infrastructures, à la formation, au financement et aux services publics. Deuxièmement, si de meilleures institutions accentuent l'écart de productivité entre secteurs formel et informel, alors : $\beta_4 < 0$. Cette deuxième configuration peut apparaître lorsque les réformes profitent principalement aux entreprises formelles ou lorsque l'application plus stricte de la réglementation augmente les coûts supportés par les activités informelles. L'effet marginal des dépenses publiques est donné par :

$$\frac{\partial \ln LP_{it}}{\partial \ln G_{it}} = \beta_3 + \beta_5 Q_{it}.$$

²² Comme dans Hausman (1980), nous considérons une spécification linéaire, à l'exception des non-linéarités introduites par le vecteur d'interaction qui mesure les interactions entre, d'une part, les dépenses publiques et la qualité des réformes institutionnelles et, d'autre part, la taille du secteur informel et la qualité institutionnelle.

Le paramètre β_5 permet ainsi d'établir si la qualité institutionnelle renforce l'efficacité productive des dépenses publiques.

Par ailleurs, le papier examine également si la dynamique du marché du travail varie selon les institutions et les systèmes juridiques hérités de la colonisation.

Soit S_i^g une variable indicatrice égale à un lorsque le pays i appartient au groupe institutionnel g , avec :

$$g \in \{\text{francophone, anglophone, lusophone}\}.$$

Comme les indicatrices S_i^g sont invariantes dans le temps, leurs effets directs sont absorbés par les effets fixes pays μ_i . Leur influence peut néanmoins être identifiée par interaction avec les variables variant dans le temps :

$$\begin{aligned} \ln LP_{it} = & \mu_i + \tau_t + \beta_1 \ln F_{it} + \beta_2 Q_{it} + \beta_3 \ln G_{it} + \gamma' X_{it} \\ & + \sum_{g \neq g_0} \theta_g (\ln F_{it} \times S_i^g) + \sum_{g \neq g_0} \zeta_g (Q_{it} \times S_i^g) + \varepsilon_{it}, \end{aligned}$$

où g_0 désigne le groupe de référence. Ainsi, l'effet marginal du secteur informel dans le groupe g est :

$$\frac{\partial \ln LP_{it}}{\partial \ln F_{it}} = \beta_1 + \theta_g.$$

Cette spécification permet d'évaluer si l'incidence du secteur informel sur la productivité diffère selon les traditions juridiques et administratives héritées de la colonisation.

La spécification principale est estimée à l'aide de l'estimateur à effets fixes pays. Ce choix permet de contrôler les caractéristiques inobservées, invariantes dans le temps, susceptibles d'être corrélées avec la taille du secteur informel ou avec la qualité institutionnelle. Il peut notamment s'agir de la géographie, de l'histoire coloniale, des normes sociales persistantes ou de certaines caractéristiques structurelles des administrations nationales.

Les effets fixes temporels contrôlent les chocs communs à l'ensemble des pays, notamment les variations des prix internationaux, les crises économiques mondiales, les changements technologiques et les fluctuations du cycle économique international. L'estimateur within est obtenu à partir de :

$$\tilde{y}_{it} = \tilde{x}_{it}' \beta + \tilde{\varepsilon}_{it},$$

où les variables transformées sont définies par :

$$\tilde{x}_{it} = x_{it} - \bar{x}_i, \quad \tilde{y}_{it} = y_{it} - \bar{y}_i.$$

Les erreurs-types sont regroupées au niveau des pays afin de tenir compte de l'hétéroscédasticité et de la corrélation sérielle intra-pays :

$$\widehat{\text{Var}}(\hat{\beta}) = (X'X)^{-1} \left[\sum_{i=1}^N X_i' \hat{\varepsilon}_i \hat{\varepsilon}_i' X_i \right] (X'X)^{-1}.$$

Le choix entre les modèles à effets fixes et à effets aléatoires peut être éclairé par le test de Hausman :

$$H = (\hat{\beta}_{FE} - \hat{\beta}_{RE})' [\widehat{\text{Var}}(\hat{\beta}_{FE}) - \widehat{\text{Var}}(\hat{\beta}_{RE})]^{-1} (\hat{\beta}_{FE} - \hat{\beta}_{RE}).$$

Sous l'hypothèse nulle, les effets individuels ne sont pas corrélés avec les variables explicatives. Le rejet de l'hypothèse nulle conduit à privilégier l'estimateur à effets fixes.

L'estimation de l'effet du secteur informel sur la productivité soulève un problème potentiel d'endogénéité. Une faible productivité peut favoriser l'expansion du secteur informel, tandis que l'existence d'un secteur informel large peut elle-même réduire la productivité du travail. En ce sens, la relation entre les deux variables peut donc être bidirectionnelle. La spécification à effets fixes réduit les biais provenant des caractéristiques inobservées constantes dans le temps, mais elle ne résout pas entièrement les problèmes de causalité inverse ou de variables omises variant dans le temps. Pour limiter ces difficultés, plusieurs exercices peuvent être envisagés, notamment : introduire progressivement les variables de contrôle et comparer les résultats obtenus avec différentes mesures de la qualité institutionnelle.

Dans la section qui suit, nous présentons et discutons des résultats des estimations économétriques.

6. Résultats et discussions

Cette section présente les résultats des estimations de notre modèle à partir d'un panel équilibré couvrant la période 2005-2015. L'échantillon est constitué uniquement des pays pour lesquels l'ensemble des variables est disponible sur toute la période d'observation, ce qui garantit la comparabilité temporelle des estimations et évite les biais liés aux panels non équilibrés.

Comme indiqué dans la section méthodologique, les différences structurelles entre les pays africains sont susceptibles de générer une hétérogénéité inobservée corrélée avec les variables explicatives, notamment la taille du secteur informel, la qualité institutionnelle ou les dépenses publiques. Dans ce contexte, le choix entre un modèle à effets fixes et un modèle à effets aléatoires constitue une étape essentielle de la stratégie d'estimation.

L'application du test de Hausman (1978) a conduit au rejet de l'hypothèse nulle d'absence de corrélation entre les effets individuels et les régresseurs. Les coefficients obtenus à partir des modèles à effets fixes diffèrent significativement de ceux issus des modèles à effets aléatoires. Par conséquent, l'estimateur à effets fixes apparaît comme le plus approprié pour identifier les relations étudiées. Cette spécification permet d'éliminer les caractéristiques inobservées propres à chaque pays et invariantes dans le temps, telles que les héritages historiques, les caractéristiques géographiques, les traditions administratives ou certaines normes sociales susceptibles d'influencer simultanément la productivité et l'importance du secteur informel.

Le tableau 4 présente les résultats obtenus à partir de huit spécifications successives du modèle. Les premières colonnes introduisent progressivement les principales variables de contrôle, tandis que les dernières spécifications examinent les effets modérateurs des institutions et des dépenses publiques ainsi que les différences entre espaces linguistiques hérités de la colonisation. Cette stratégie permet de vérifier la stabilité du coefficient associé au secteur informel et d'évaluer la robustesse des résultats.

Un premier résultat particulièrement remarquable est la remarquable stabilité du coefficient associé à la variable INFORMEL. Dans l'ensemble des spécifications, ce coefficient demeure négatif et statistiquement significatif aux seuils conventionnels. Selon les modèles retenus, la semi-élasticité varie entre -0,0071 et -0,0162, ce qui traduit une forte robustesse de la relation entre informalité et productivité du travail. L'introduction successive des variables démographiques, institutionnelles, budgétaires, sectorielles et des interactions ne modifie pas le signe du coefficient, suggérant que l'effet observé ne résulte pas d'un problème évident de variable omise.

Les indicateurs de qualité d'ajustement confirment également la pertinence du modèle retenu. Le coefficient R²-within varie entre 0,62 et 0,70 selon les spécifications, indiquant que les variables explicatives permettent d'expliquer environ deux tiers des variations intra-pays de la productivité du travail au cours de la période étudiée. En revanche, les valeurs relativement faibles des R²-between et R²-overall sont cohérentes avec l'utilisation d'un estimateur à effets fixes, dont l'identification repose principalement sur les variations temporelles observées au sein de chaque pays plutôt que sur les différences permanentes entre pays.

Les estimations révèlent également une très forte hétérogénéité structurelle entre les économies africaines. Les valeurs de ρ , comprises entre 0,82 et 0,96, indiquent qu'une part importante de la variance totale de la productivité du travail provient des effets spécifiques à chaque pays plutôt que des fluctuations idiosyncratiques. Ce résultat confirme que les différences structurelles, liées notamment aux institutions, à l'histoire économique,

à la structure productive ou aux caractéristiques géographiques, jouent un rôle majeur dans la détermination des performances du marché du travail en Afrique.

Tableau 4 : Résultat des estimations

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7	Modèle 8
INFORMEL (<i>t-stat</i>)	-0,0071 (-2,65)	-0,0088 (-3,12)	-0,0089 (-3,01)	-0,0077 (-2,75)	-0,0071 (-2,65)	-0,0071 (-2,65)	-0,0098 (-3,11)	-0,0162 (-4,02)
PARTIC		OUI						OUI
VIEILLISS		OUI						OUI
INSTIT_EFF			OUI					OUI
INSTIT_REG			OUI					OUI
CAP_HUM			OUI					OUI
DEP_PUBL				OUI				OUI
AGICULT					OUI			OUI
MINES					OUI			OUI
ANGLO						OUI		OUI
FRANCO						OUI		OUI
LUSO						OUI		OUI
INFO_EFF							OUI	OUI
INFO_REG							OUI	OUI
DEP_PUB_EFF							OUI	OUI
DEP_PUB_REG							OUI	OUI
<i>RHO</i>	0,8774	0,9103	0,9234	0,8964	0,8573	0,8214	0,9252	0,9592
<i>R2-within</i>	0,6661	0,6979	0,6974	0,6362	0,6172	0,6701	0,6979	0,6182
<i>R2-between</i>	0,0426	0,0440	0,0425	0,0407	0,0426	0,0396	0,0491	0,0480
<i>R2-overall</i>	0,0076	0,0070	0,0072	0,0057	0,0076	0,0066	0,0087	0,0069

Note : Les estimations dont les résultats sont résumés dans le tableau 4 ont été réalisées sur le logiciel STATA. Le code du programme utilisé est repris dans le fichier estimation_data.do et les détails des résultats se trouvent dans le fichier estimation_data.log. La définition et la source des variables utilisées sont précisées en [Annexe C](#).

Afin de faciliter l'interprétation économique des résultats, les semi-élasticités estimées ont été converties en élasticités moyennes en utilisant la taille moyenne du secteur informel observée dans l'échantillon, soit 40,04 %. Les résultats sont présentés au tableau 5. Il ressort qu'une augmentation de 1 % de la taille du secteur informel entraîne, en moyenne, une diminution de 0,36 % de la productivité du travail. Cette élasticité est économiquement importante puisqu'elle suggère que les coûts liés à l'expansion de l'informalité dépassent largement les éventuels gains associés à une plus grande flexibilité du marché du travail.

Ces résultats sont cohérents avec le mécanisme théorique développé dans la section méthodologique. L'expansion du secteur informel modifie l'allocation du travail en orientant une fraction croissante de la main-d'œuvre vers des activités caractérisées par une plus faible productivité, un accès limité au financement, une accumulation réduite de capital physique et humain, ainsi qu'une moindre diffusion des innovations technologiques. Dans ce contexte, la croissance de l'emploi informel tend à réduire la productivité moyenne du travail au niveau agrégé, même lorsque ce secteur joue un rôle important d'amortisseur en période de ralentissement économique.

Tableau 5 : Effet de la taille du secteur informel sur la productivité du travail

Semi-élasticité (<i>Effet moyen</i>)	Économie informelle (<i>Moyenne échantillonnale</i>)	Élasticité (<i>Effet moyen</i>)
-0,0090875	40,04	-0,3638635

Nos résultats demeurent robustes après introduction des indicateurs de qualité institutionnelle, d'efficacité gouvernementale et de qualité de la réglementation. Cette stabilité suggère que l'effet négatif de l'informalité ne reflète pas uniquement la faiblesse des institutions publiques, mais correspond à une caractéristique intrinsèque du fonctionnement des marchés du travail africains. Les interactions introduites dans les dernières spécifications montrent toutefois que les institutions peuvent modifier l'intensité de cette relation, ce qui confirme l'existence d'effets de complémentarité entre réformes institutionnelles, dépenses publiques et formalisation de l'activité économique.

Les résultats établis sont globalement conformes aux travaux empiriques qui mettent en évidence un écart de productivité important entre les secteurs formel et informel dans les économies en développement. Elles rejoignent notamment les analyses de William F. Maloney (1999, 2004), Martha Alter Chen (2007), ILO (2025) et BAD (2026), selon lesquelles le secteur informel constitue certes une source essentielle de revenus et d'emplois, mais demeure généralement associé à des niveaux plus faibles de productivité, de protection sociale, d'investissement et d'accumulation du capital humain.

Par ailleurs, il convient d'interpréter ces résultats avec prudence. Les mesures agrégées de l'informalité disponibles à l'échelle internationale ne permettent pas de distinguer les différentes composantes du secteur informel, dont les niveaux de productivité peuvent être très hétérogènes. Certaines activités informelles, notamment dans les services ou les petites entreprises dynamiques, peuvent présenter des performances relativement élevées. Une désagrégation plus fine des données permettrait probablement d'identifier des effets différenciés selon les branches d'activité, le niveau de qualification de la main-d'œuvre ou les caractéristiques institutionnelles propres à chaque pays.

In fine, nos résultats suggèrent que toute mesure ou stratégie de politique visant exclusivement à tolérer l'expansion du secteur informel comme mécanisme d'absorption du chômage risquent d'engendrer des coûts importants en matière de productivité et de croissance de long terme. Une stratégie plus efficace consisterait à favoriser progressivement la transition vers le secteur formel par le renforcement de la qualité des institutions, l'amélioration de l'environnement des affaires, le développement du capital humain, la simplification des procédures administratives, l'élargissement de l'accès au financement et la création d'emplois productifs dans le secteur formel. Une telle approche permettrait de concilier inclusion sur le marché du travail, amélioration de la productivité et croissance économique durable.

7. Conclusion

Ce papier adresse la question de l'interaction entre la dynamique du marché du travail, le secteur informel et les réformes institutionnelles en Afrique subsaharienne. Pour commencer, nous avons procédé à la documentation de la dynamique du marché du travail en Afrique subsaharienne en tenant particulièrement compte des caractéristiques spécifiques/pays, telles que les réformes institutionnelles en cours, la transition démographique, le taux de participation à la population active et l'investissement en capital humain. Cette documentation a permis de comprendre pourquoi le marché du travail semble ne pas jouer un véritable rôle de catalyseur dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les économies de cette région.

Ensuite, nous avons examiné si la dynamique du marché du travail diffère significativement d'un espace à un autre, spécifiquement selon que les pays concernés appartiennent à un espace anglophone, francophone ou lusophone. Une telle catégorisation, en réalité, n'est pas simpliste. Elle permet de prendre implicitement en compte le système de droit hérités de la colonisation. Essentiellement, nous cherchons à savoir, par exemple, en quoi la dynamique du marché du travail au Ghana, au Nigeria ou en Afrique du Sud diffère de celle de l'Angola (un pays lusophone) ou de la République démocratique du Congo, de la Côte-d'Ivoire ou du Sénégal (des pays francophones). Par exemple, nous avons montré qu'en moyenne, les heures travaillées sont plus élevées dans les pays d'Afrique lusophones que dans les pays francophones et anglophones. En revanche, le salaire minimum a été inférieur à 100USD/mois dans tous les pays, toutefois il a été plus élevé dans les pays anglophones.

Enfin, nous procédons à l'évaluation de l'incidence de l'économie informelle sur la productivité du travail. Il ressort de l'étude qu'en moyenne, la taille de l'économie informelle est d'environ 40% dans tous les pays de l'échantillon. Les estimations économétriques, obtenues à partir d'un modèle de panel à effets fixes, suggèrent qu'une augmentation de 1% de la taille du secteur informel diminue la productivité du travail de 0,36%. Cette incidence négative reste statistiquement significative même lorsqu'on contrôle pour l'efficacité du gouvernement ou pour la qualité de la réglementation.

Aussi il convient de noter que, dans ce papier, nous soutenons l'idée qu'entretenir l'économie informelle par une réglementation semble ne pas être une option appropriée lorsqu'on vise à combattre la pauvreté. En effet, la lutte contre la pauvreté requiert fondamentalement l'amélioration de la productivité du travail – laquelle est synonyme de l'augmentation du profil des revenus futurs. Ainsi estimons-nous que les réformes du marché du travail doivent promouvoir des politiques qui visent le plein emploi à la fois de la main d'œuvre qualifiée et de celle non qualifiée. Par exemple, à travers la mise en place des mécanismes institutionnels adéquats susceptibles d'offrir aux demandeurs d'emploi des formations flexibles et adaptées en termes de création et recherche des opportunités d'emploi dans le secteur formel.

Références

- Acemoglu, Daron and Johnson, Simon and Robinson, James A., 2001, *The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation*, *The American Economic Review*, vol. 91, no. 5, pp. 1369-1401, December.
- Adams, Dale W. et Delbert A. Fitchett, 1994, *Finance informelle dans les pays en développement*, Presses universitaires de Lyon, 396 p.
- Aliber, Michael, 2002, "Informal finance in the informal economy: promoting decent work among the working poor," ILO Working Paper on the Informal Economy, no. 14, Geneva: International Labour Office.
- Alonso, José Antonio, 2011, *Colonisation, Institutions and Development: New Evidence*, *The Journal of Development Studies*, vol. 47, no. 7, pp. 937-958, July.
- Amin, A. T. M. Nural, 2002, "The informal sector in Asia from the decent work perspective," ILO Working Paper on the Informal Economy, no. 4, Geneva: International Labour Office.
- Amselle, Jean-Loup., 2002, "Globalization and the Future of Anthropology," *African Affairs*, vol. 101, no. 403, pp. 213-229, April.
- Antón, José Ignacio, Rafael Muñoz de Bustillo et Miguel Carrera, 2010, "Labor Market Performance of Latin American and Caribbean Immigrants in Spain," *Journal of Applied Economics*, vol. 13, no. 2, pp. 233-261, November.
- BAD, 2026, *African Economic Outlook: Mobilizing Africa's Development Financing at Scale in a Frag-mented World*, The African Development Bank Group (BAD/AfDB), 258 pages.
- Banerjee, Abhijit V. et Andrew F. Newman, 1993, "Occupational Choice and the Process of Development," *Journal of Political Economy*, vol. 101, no. 2, pp. 274-298, April.

- Banque mondiale (BM), Commission européenne (UE), Fonds monétaire international (FMI), Organisation de Coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation des nations unies (UN), 2013, *Système de comptabilité nationale 2008* (SCN version 2008), New York.
- Banque mondiale, 2017, *World Development Indicators (WDI)*, Washington D.C.: The World Bank.
- Beck, Thorsten, Asli Demirgüç-Kunt and Ross Levine, 2003, "Law, Endowments, and Finance," *Journal of Financial Economics*, vol. 70, no. 2, pp. 137-81, November.
- Behrman, Jere R., 1999, "Labor markets in developing countries," Chapter 43 in Orley C. Ashenfelter and David Card (eds), *Handbook of Labor Economics*, vol. 3. Part B, pp. 2859-2939, North-Holland.
- Bernabè, Sabine, 2002, "A profile of informal employment: the case of Georgia," ILO Working Paper on the Informal Economy, no. 9, Geneva: International Labour Office.
- Berry, A. et R.H. Sabot, 1978, "Labour market performance in developing countries: A survey," *World Development*, vol. 6, no. 11-12, pp. 1199-1242, November-December.
- Blau, David M. 1985, "Self-Employment and Self-Selection in Developing Country Labor Markets," *Southern Economic Journal*, vol. 52, no. 2, pp. 351-363, October.
- Bradbury, Mark, 2008, *Becoming Somaliland. Reconstructing a Failed State*, New Haven: Indiana University Press.
- Brock, William A. and Steven N. Durlauf, 2001a, "Interactions-Based Models," in James J. Heckman and Edward Leamer (eds), *Handbook of Econometrics*, volume 5, Amsterdam, Elsevier Science, North-Holland, chapter 54, pp. 3297-3380.
- Brock, William A. and Steven N. Durlauf, 2001b, "Discrete Choice with Social Interactions," *The Review of Economic Studies*, vol. 68, no. 2, pp. 235-260, April.
- Buitrago, Ricardo E. R., Andrés Felipe García-Suaza et Juan Esteban Garzón Restrepo, 2024, "Exploratory Analysis of the Determinants of Informality in Emerging and Frontier Economies: An Institutional Approach via PLS-SEM," *Development Studies Research*, vol. 11, no. 1, January.
- Bureau international du travail (BIT), 2008, *Skills for improved productivity, employment growth and development*, Report V, International Labour Conference, 103rd Session, Geneva: International Labour Office, ILO, 160 p.
- Bureau international du travail (BIT), 2013, *Working Conditions Laws Report 2012: A Global Review*, Geneva: International Labour Office, ILO, 83p.
- Bureau international du travail (BIT), 2014, *Transitioning from the informal to the formal economy*, Report V (1), International Labour Conference, 103rd Session, Geneva: International Labour Office, ILO, 83 p.
- Calvo-Armengol, Antoni et Matthew O. Jackson, 2004, "The Effects of Social Networks on Employment and Inequality," *The American Economic Review*, vol. 94, no. 3, pp. 426-454, June.
- Calvo-Armengol, Antoni et Matthew O. Jackson, 2007, "Networks in Labor Markets: Wage and Employment Dynamics and Inequality," *Journal of Economic Theory*, vol. 132, no. 1, pp. 27-46, January.
- Carr, Marilyn et Martha Alter Chen, 2002, "Globalization and the informal economy: how global trade and investment impact on the working poor," ILO Working Paper on the Informal Economy, no. 1, Geneva: International Labour Office.

- Cazes, Sandrine et Sher Verick (eds), 2013, *Perspectives on Labour Economics for Development*, Geneva: International Labour Office, 282 p.
- Charmes, Jacques, 2009, "Concepts, Measurement and Trends," in Johannes Jütting and Juan R. de Laiglesia (eds), *Is Informal Normal? Towards More and Better Jobs in Developing Countries*, OECD Development Centre Studies, pp. 27-62, March.
- Chen, Martha Alter, Renana Jhabvala et Frances Lund, 2002, "Supporting workers in the informal economy: a policy framework," ILO Working Paper on the Informal Economy, no. 2, Geneva: International Labour Office.
- Chen, Martha Alter, 2007, "Rethinking the Informal Economy: Linkages with the Formal Economy and the Formal Regulatory Environment," DESA Working Paper, no. 46, New York: Department of Economic and Social Affairs, United Nations.
- CNUCED, 2025, *Rapport 2024 sur le développement économique en Afrique. Libérer le potentiel commercial de l'Afrique : Stimuler les marchés régionaux et réduire les risques*, UNCTAD/ALDC/AFRICA/2024, Conférence des nations unies sur le commerce et le développement, 178 pages.
- Collier, Paul et Stefan Dercon, 2006, "Review Article: The Complementarities of Poverty Reduction, Equity, and Growth: A Perspective on the World Development Report 2006," *Economic Development and Cultural Change*, vol. 55, no. 1, pp. 223-236, October.
- Danquah, Michael, Simone Schotte, and Kunal Sen, 2023, "Informal-Formal Transitions in Work Status in Sub-Saharan Africa: A Comparative Perspective," In Gary S. Fields, T. H. Gindling, Kumal Sen, Michael Danquah, and Simone Schotte, *The Job Ladder: Transforming Informal Work and Livelihoods in Developing Countries*, Chapter 12, 284-306, March.
- David, Anda, Yoro Diallo, and Björn Nilsson, 2023, "Informality and Inequality: The African Case," *Journal of African Economies*, vol. 32, no. Supplement 2, ii273-ii295, April.
- Dimova, Ralitz, Christophe J. Nordman, François Roubaud, 2010, "Allocation of Labour in Urban West Africa. Insights from the Pattern of Labour Supply and Skill Premiums," *Review of Development Economics*, vol. 14, no. 1, pp. 74-92, January.
- Dinkelman, Taryn et Vimal Ranchhod, 2012, "Evidence on the impact of minimum wage laws in an informal sector: Domestic workers in South Africa," *Journal of Development Economics*, vol. 99, no. 1, pp. 27-45, September.
- Egger, Eva-Maria, Cecilia Poggi and Héctor Rufrancos, 2023, Does the Depth of Informality Influence Welfare in Urban Sub-Saharan Africa? *Oxford Economic Papers*, vol. 76, no. 1, 187-206, January.
- Evenson, Robert E., 1978, "Time Allocation in Rural Philippine Households," *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 60, no. 2, pp. 322-330, May.
- Falco, Paolo, 2014, "Does risk matter for occupational choices? Experimental evidence from an African labour market," *Labour Economics*, vol. 28, pp. 96-109, June.
- Fields, Gary S., 1975, "Rural-Urban Migration, Urban Unemployment and Underemployment, and Job-Search Activity in LDCs," *Journal of Development Economics*, vol. 2, no. 2, pp. 165-187, June.
- Fields, Gary S., 2005, "A Guide to Multisector Labor Market Models," Social Protection Discussion Paper, no. 0505, Washington, DC: The World Bank, April.

- Galli, Rossana et David Kucera, 2004, "Labor Standards and Informal Employment in Latin America," *World Development*, vol. 32, no. 5, pp. 809-828, May.
- Gërxxhani, Klarita, 2004, "The Informal Sector in Developed and Less Developed Countries: A Literature Survey," *Public Choice*, vol. 120, ni. 3-4, pp. 267-300, September.
- Harding, Philip et Richard Jenkins, 1989, *The Myth of the Hidden Economy*, Philadelphia: Open University Press, Milton Keynes.
- Harris, John R. et Michael P. Todaro, 1970, "Migration, Unemployment and Development: A Two-Sector Analysis," *The American Economic Review*, 60, no. 1, pp. 126-142, March.
- Hart, Gillian Patricia, 2002. *Disabling Globalization: Places of Power in Post-Apartheid South Africa*, Berkeley, CA: University of California Press.
- Hart, Keith, 1973, "Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana," *Journal of Modern African Studies*, vol. 11, no. 1, pp. 61-89, March.
- Hausman, Jerry A., 1980, "The Effect of Wages, Taxes, and Fixed Costs on Women's Labor Force Participation," *Journal of Public Economics*, vol. 14, no. 2, pp. 161-194, October.
- Hellerstein, Judith K., Mark J. Kutzbach and David Neumark, 2014, "Do Labor Market Networks Have an Important Spatial Dimension?" *Journal of Urban Economics*, vol. 79, pp. 9-58, January.
- Henrekson, Magnus and Tino Sanandaji, 2011, "The Interaction of Entrepreneurship and Institutions," *Journal of Institutional Economics*, vol. 7, no. 1, pp. 47-75, March.
- Hill, M. Anne, 1983, "Female Labor Force Participation in Developing and Developed Countries - Consideration of the Informal Sector," *The Review of Economics and Statistics*, vol. 65, no. 3, pp. 459-468, August.
- Howell, Jude, 2002, "Good practice study in Shanghai on employment services for the informal economy," ILO Working Paper on the Informal Economy, no. 6, Geneva: International Labour Office.
- ILO, 2025, *World Employment and Social Outlook: Trends 2025*, International Labour Organization.
- Jankulovska, Liljana, 2002, "Federation of trade unions of Macedonia CCM," ILO Working Paper on the Informal Economy, no. 8, Geneva: International Labour Office.
- Jolly, Richard, 1975, "African Manpower Plans: An Evaluation," *International Labour Review*, vol. 6, no. 3, pp. 74-84, February.
- Jütting, Johannes and Juan R. de Laiglesia (eds), 2009, *Is Informal Normal? Towards More and Better Jobs in Developing Countries*, Editions OCDE, Paris, March, 164 p.
- Kanté, Soulye, 2002, *Le secteur informel en Afrique subsaharienne francophone : vers la promotion d'un travail décent*, Document de travail sur l'économie informelle, Genève : Bureau international du Travail, 60 p.
- Kis-Katos, Krisztina et Robert Sparrow, 2015, "Poverty, labor markets and trade liberalization in Indonesia," *Journal of Development Economics*, vol. 117, pp. 94-106, November.
- La Porta, Rafael, Florencio Lopez-de-Silanes, Andrei Shleifer and Robert Vishny, 2000, "Investor Protection and Corporate Governance," *Journal of Financial Economics*, vol. 58, no. 1-2, pp. 3-27.

- Lachaud, Jean-Pierre, 1994, "Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne. Analyse comparative," Organisation internationale du Travail (OIT), Septembre, 286 p.
- Lewis, W. Arthur, 1954, "Economic Development with Unlimited Supplies of Labour," *Manchester School*, vol. 22, no. 2, pp. 139-191, May.
- Lindell, Ilda, 2010, "Informality and Collective Organising: Identities, Alliances and Transnational Activism in Africa," *Third World Quarterly*, Vol. 31, no. 2, pp. 207-222, April.
- Livingstone, Ian (ed.), 1971, *Economic Policy for Development: Selected Readings*, Penguin Books, Harmondsworth, 464 p.
- Lomnitz, Larissa Adler et Sheinbaum, Dianar, 2004, "Trust, Social Networks and the Informal Economy: A Comparative Analysis," *Review of Sociology*, vol.10, no. 1, pp. 5-26, June.
- Lucas, Robert E. Jr., 1976, "Econometric Policy Evaluation: A Critique," *Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy*, vol. 19-46, January,
- Maazouz, Mokhtar, 2013, "Return to Investment in Human Capital and Policy of Labour Market: Empirical Analysis of Developing Countries," *Procedia Economics and Finance*, vol. 5, pp. 524-531.
- Machiko, Nissanke, 2015, A Quest for Institutional Foundations Towards Inclusive Development in Sub-Saharan Africa, UNU-WIDER Working Paper no. 049, May
- Mahdi, Alia El, 2002, "Towards decent work in the informal sector: the case of Egypt," ILO Working Paper on the Informal Economy, no. 5, Geneva: International Labour Office.
- Mahoney, Paul G., 2001, "The Common Law and Economic Growth: Hayek Might be Right," *Journal of Legal Studies*, vol. 30, no. 2, pp. 503-525, June.
- Maloney, William F., 1999, "Does Informality Imply Segmentation in Urban Labor Markets? Evidence from Sectoral Transitions in Mexico," *The World Bank Economic Review*, vol. 13, no. 2, pp. 275-302, May.
- Maloney, William F., 2004, "Informality revisited," *World Development*, vol. 32, no. 7, pp. 1159-1178, July.
- Marjit, Sugata et Dibyendu S. Maiti, 2006, "Globalization, Economic Reform and Informal Labor", in B. Guha-Khasnobis and R. Kanbur (eds), *Informal Labor Markets and Development*, New York: Palgrave- MacMillan, Part I, chapter 2, pp. 9-28.
- Marysse, Stefaan, 2005, *The Political Economy of the Great Lakes Region in Africa: The Pitfalls of Enforced Democracy and Globalization*, Springer, 243 p.
- Mavungu, Marina, Jean-Baptiste Ntagoma et Jean-Paul K. Tsasa, 2015, « Inclusivité et Marché du Travail : Approche par le Modèle DSGE Non-Ricardien », *Revue congolaise de politique économie*, vol. 2, no. 2, pp. 141-193, Septembre.
- McCullough, Ellen B., 2017, "Labor productivity and employment gaps in Sub-Saharan Africa," *Food Policy*, vol. 67, pp. 133-152, February.
- McMillan, Margaret S. et Kenneth Harttgen, 2014, "What is driving the 'African Growth Miracle'?" NBER Working Paper, no. 20077, National Bureau of Economic Research, April.
- McMillan, Margaret, Dani Rodrik et Claudia Sepulveda, 2017, "Structural Change, Fundamentals and Growth: A Framework and Case Studies," NBER Working Paper, no. 23378, National Bureau of Economic Research, May.

- McMillan, Margaret, Dani Rodrik et Íñigo Verduzco-Gallo, 2014, "Globalization, Structural Change, and Productivity Growth, with an Update on Africa," *World Development*, vol. 63, pp. 11-32, November.
- Meagher, Kate, 2005, "Social capital or analytical liability? Social networks and African informal economies," *Global Networks*, vol. 5, no. 3, pp. 217-238, July.
- Meagher, Kate, 2013, "Unlocking the Informal Economy: A Literature Review on Linkages Between Formal and Informal Economies in Developing Countries," WIEGO Working Paper, no. 27, Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing, April.
- Medina, Leandro, Andrew Jonelis et Mehmet Cangul, 2017, "The Informal Economy in Sub-Saharan Africa: Size and Determinants," IMF Working paper, no. WP/17/156, Washington, D.C.: International Monetary Fund.
- Mensah, Emmanuel, Solomon Owusu, Neil Foster-McGregor, and Adam Szirmai, 2023, "Structural Change, Productivity Growth and Labour Market Turbulence in Sub-Saharan Africa," *Journal of African Economies*, vol. 32, no. 3, 175-208, June.
- Musiolek, Bettina, 2002, "Decent work in the informal sector: CEE/CIS region," ILO Working Paper on the Informal Economy, no. 7, Geneva: International Labour Office.
- Nations unies, 2013, *The Millennium Development Goals Report*, New York: United Nations.
- Nations unies, 2017, *World Population Prospects: The 2017 Revision. Key Findings and Advance Tables*, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, ESA/P/WP/248, New York: United Nations.
- Nyangute, Charles O., 2002, "Federation of Kenya Employers: case study," ILO Working Paper on the Informal Economy, no. 11, Geneva: International Labour Office.
- Ohnsorge, Franziska and Shu Yu, 2022, *The Long Shadow of Informality: Challenges and Policies*, International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 321 p.
- Oyelaran-Oyeyinka, Banji and Dorothy McCormick (eds), 2007, *Industrial Clusters and Innovation Systems in Africa: Institutions, Markets and Policy*, United Nations University Press, Tokyo, 323 p.
- Pinkovskiy, Maxim et Xavier Sala-i-Martin, 2014, "Africa is on time," *Journal of Economic Growth*, vol. 19, no. 3, pp. 311-338, September.
- Radchenko, Natalia, 2017, "Informal Employment in Developing Economies: Multiple Heterogeneity," *The Journal of Development Studies*, vol. 53, no. 4, pp. 495-513.
- Roberts, Bryan, 1994, "Informal Economy and Family Strategies," *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 18, no. 1, pp. 6-23, March.
- Rodrik, Dani and World Bank, 2006, Goodbye Washington Consensus, Hello Washington Confusion? A Review of the World Bank's "Economic Growth in the 1990s: Learning from a Decade of Reform", *Journal of Economic Literature*, vol. 44, no. 4, pp. 973-987, December.
- Rodrik, Dani, 2008, "Second-Best Institutions," *The American Economic Review*, vol. 98, no. 2, pp. 100-104, May.
- Rodrik, Dani, 2016, "An African Growth Miracle?" *Journal of African Economies*, pp. 1-18, December.

- Rosenzweig, Mark R., 1988, "Labor markets in low income countries," Chapter 15, in Hollis Chenery et T. N. Srinivasan (eds), *Handbook of Development Economics*, vol. 1, no. 1, Amsterdam: North-Holland, pp. 713-762.
- Satchi, Mathan et Jonathan Temple, 2009, "Labor markets and productivity in developing countries," *Review of Economic Dynamics*, vol. 12, no. 1, pp. 183-204, January.
- Schlyter, Charlotta, 2002, "International labour standards and the informal sector: developments and dilemmas," ILO Working Paper on the Informal Economy, no. 3, Geneva: International Labour Office.
- Schneider, Friedrich, 2002, *Size and Measurement of the Informal Economy in 110 Countries Around the World*, in Paper presented at Workshop of Australian National Tax Centre Canberra, Australia, July.
- Simatele, Munacinga and Segun Thompson Bolarinwa, 2024, "How Does Globalisation Affect Informality in Sub-Saharan African Countries?" *Sustainable Development*, vol. 33, no. 1, 478-492, July.
- Stiglitz, Joseph E., 2008, "Is there a Post-Washington Consensus Consensus?" Chapter 4 in Narcís Serra and Joseph E. Stiglitz (eds), *The Washington Consensus Reconsidered: Towards a New Global Governance*, Oxford: Oxford University Press, May.
- Svejnar, Jan, 1984, "The determinants of industrial-sector earnings in Senegal," *Journal of Development Economics*, vol. 15, 1-3, pp. 289-311, June-August.
- Thomas, Jim, 2002, "Decent Work in the Informal Sector: Latin America," ILO Working Paper on the Informal Economy, no. 12, Geneva: International Labour Office.
- Todaro, Michael P. et Stephen C. Smith, 2003, *Economic development*, Boston, MA: Addison Wesley.
- Ulyssea, Gabriel, 2010, "Regulation of entry, labor market institutions and the informal sector," *Journal of Development Economics*, vol. 91, no. 1, pp. 87-99, January.
- Üngör, Murat, 2017, "Productivity growth and labor reallocation: Latin America versus East Asia," *Review of Economic Dynamics*, vol. 24, pp. 25-42, March.
- UNSD, 2017, *Population by language, sex and urban/rural residence*, United Nations Statistics Division.
- Wade, Youssafa, 2002, "Initiatives permettant de promouvoir des emplois de qualité et d'améliorer la productivité dans le secteur informel : Une étude de cas au Sénégal," ILO Working Paper on the Informal Economy, no. 13, Geneva: International Labour Office.
- Williamson, John, 1990, "What Washington Means by Policy Reform," Chapter 2 in John Williamson (ed.), *Latin American Adjustment: How Much Has Happened?* Washington: Institute for International Economics, April.
- Williamson, John, 2004, "The Washington Consensus as Policy Prescription for Development", Peterson Institute for International Economics, Lecture for the series: *Practitioners of Development*, The World Bank, Washington, DC, January.
- World Bank, 2014, *CPIA Africa, June 2014: Assessing Africa's Policies and Institutions*, World Bank Group, Washington, DC.: World Bank.
- Xaba, Jantjie, Pat Horn et Shirin Motala, 2002, "The Informal Sector in Sub-Saharan Africa," ILO Working Paper on the Informal Economy, no. 10, Geneva: International Labour Office.
- Yatta, François Paul, 2006, *La Gouvernance Financière Locale*, Partenariat pour le développement Municipal (PDM), 22 p.

ANNEXES

Annexe A : Caractérisation du secteur informel sur le marché du travail

L'économie informelle désigne l'ensemble des activités productrices de biens et services qui échappent à la régulation de l'État. Cependant, il sied de noter que le caractère « informel » d'une activité ne doit pas être assimilé automatiquement au fait qu'elle s'exerce de façon « non marchande » (par exemple, le travail au noir est rémunéré) ou de manière « illégale » (par exemple, le travail domestique n'est pas en soi répréhensible). D'où l'importance de bien circonscrire le concept de « secteur informel » du point de vue de l'analyse économique.

Suivant la terminologie du Bureau international du travail (BIT), les travailleurs de l'économie informelle comprennent toutes les personnes qui, au cours d'une période de référence donnée, étaient employées informellement dans au moins une entreprise du secteur informel ou en dehors du secteur informel, quel que soit leur statut d'emploi et si c'était leur emploi principal ou secondaire.

Par définition, une entreprise du secteur informel satisfait aux critères suivants :

1. C'est une entreprise non constituée en société, ce qui signifie que :
 - Elle n'est pas une entité juridique distincte de ses propriétaires ;
 - Elle est détenue et contrôlée par un ou plusieurs membres d'un ou plusieurs ménages ;
 - Il ne s'agit pas d'une quasi-société (il ne dispose pas d'un ensemble complet de comptes, y compris les bilans).
2. C'est une entreprise de marché : cela signifie qu'il vend au moins certains produits ou services qu'il produit. Cela exclut donc les ménages qui emploient des travailleurs domestiques rémunérés.
3. Elle remplit au moins l'un des critères suivants :
 - Le nombre de personnes engagées ou employés sur une base continue est inférieure à un seuil déterminé par le pays ;

- L'entreprise n'est pas enregistrée auprès des institutions hiérarchiques compétentes ;
- Les employés de l'entreprise ne sont pas enregistrés conformément à la législation nationale du travail.

L'emploi informel en dehors du secteur informel comprend des personnes qui, dans leurs emplois principaux ou secondaires, étaient :

1. Les travailleurs à leur propre compte engagés dans la production de biens exclusivement destinés à leur propre usage final par leur ménage (par exemple, l'agriculture de subsistance ou la construction autonome de logements propres), si elles sont couvertes par la source des statistiques utilisées.
2. Contribuer aux travailleurs familiaux, qu'ils exercent ou non dans des entreprises du secteur formel ou informel. Le caractère informel de leur travail s'explique par le fait que les travailleurs familiaux contributeurs n'ont généralement pas de contrats d'emploi explicites et écrits et que leur emploi n'est généralement pas assujéti à la législation du travail, à la sécurité sociale ou aux conventions collectives.
3. Les employés occupant des emplois informels, qu'ils soient employés par des entreprises du secteur formel, des entreprises du secteur informel ou des travailleurs domestiques rémunérés par les ménages. On considère que les employés ont des emplois informels si leur relation de travail est, en droit ou en pratique, non assujéti à la législation nationale du travail, à l'impôt sur le revenu, à la protection sociale ou au droit à certaines prestations d'emploi (congrés payés annuels ou en congé de maladie) pour des raisons telles que : Non-déclaration des emplois ou des employés ; Emplois occasionnels ou emplois d'une durée limitée ; Emplois avec des heures de travail ou des salaires inférieurs à un seuil spécifié (par exemple pour les cotisations de sécurité sociale) ; Emploi par des entreprises non constituées en société ou par des personnes dans des ménages ; Emplois où le lieu de travail de l'employé est situé à l'extérieur des locaux de l'entreprise de l'employeur ou emplois, pour lesquels la réglementation du travail n'est pas appliquée ou est non respectée pour toute autre raison.

In fine, il sied de noter que, techniquement, le concept de secteur informel a été maintenu flexible afin de tenir compte des situations particulières et besoins spécifiques des pays. En raison des différences nationales dans les définitions et la couverture, la comparabilité internationale de l'emploi dans le secteur informel reste quelque peu limitée. De même, la notion d'emploi informel a été conçue de manière à permettre aux pays de répondre à leurs propres situations et besoins, ce qui entrave également la comparabilité entre les pays.

Annexe B : Approche synergique des réformes institutionnelles

L'un des facteurs qui expliquent les performances macroéconomiques soutenues des pays de l'Afrique subsaharienne au cours des dernières décennies se trouvent dans les réformes institutionnelles introduites en matière de gestion des politiques publiques. Nonobstant la hausse des cours des produits de base, les performances des économies africaines sont aussi consécutives à l'amélioration des politiques macroéconomiques et aux réformes soutenues de la gouvernance²³.

À titre d'illustration, le rapport 2015 du Groupe Flagship de la Banque mondiale sur le classement Doing Business 2013/14 révèle que l'Afrique subsaharienne a consenti plus d'efforts que toute autre région dans le monde pour améliorer son dispositif réglementaire dans le domaine de l'environnement des affaires (World Bank, 2014).

Tableau B-1 : Indicateurs de l'OCDE sur les réformes structurelles et l'emploi (Études économiques de l'OCDE)

Réformes sectorielles	Indicateur	RDC	Pays ex colonies britanniques	Pays ex colonies françaises
Réforme de la régulation du marché du travail	Indices de flexibilité de la réglementation de l'emploi : • Embauche et licenciement des travailleurs • Rigidité des horaires de travail • Difficulté causée par la redondance • Qualité de l'emploi : congés maternités, congés payés, non-discrimination fondée sur le sexe	• Loi n° 015/2002 du 16 octobre 2002 portant Code du Travail • Loi n° 016/2002 portant création, organisation et fonctionnement des Tribunaux du Travail	• Mise en place des structures favorisant l'employabilité des jeunes • Prise en charge des retraités • Flexibilité des startup et développement des mécanismes d'accès sécurisé aux crédits	• Propositions des mécanismes opérationnels pour régler la question de l'emploi des jeunes lors du XVe Sommet de la Francophonie en 2014 • Gestion informatisée du personnel de l'État et de la paie ou des traitements
Réforme du système fiscal	Paiement des taxes et impôts : • Taux d'imposition total (taxes et impôts, cotisations obligatoires) • Démarches administratives pour leur paiement • Respect des procédures de post-déclaration d'impôts	• Promulgation de l'Ordonnance-loi n° 13/006 du 23 février 2013 portant régime fiscal applicable aux entreprises de petite taille en matière d'impôt sur les bénéfices et profits	• Création des administrations fiscales unifiées organisées sur une base fonctionnelle pour tous les impôts intérieurs	• Système électronique de guichet douanier unique • Adoption de la TVA

²³ Cf. Rapport ACET (2014) et CNUCED (2000, 2014, 2025).

Réforme de la réglementation des marchés de produits	• Contrôle étatique (entreprises publiques, contrôle des secteurs marchands, contrôle du secteur des infrastructures) • Obstacles à l'entrepreneuriat (contraintes réglementaires, charges administratives, obstacles à la concurrence) • Obstacles au commerce et à l'investissement (participation étrangère, droits de douane, barrières non tarifaires)	• Transformation des entreprises publiques en sociétés commerciales • Adhésion à l'OHADA : la société unipersonnelle contribue à structurer le secteur informel • Signature du décret n°12/045 du 01er novembre 2012 portant Création du guichet unique de création des entreprises modifié par le décret n°14/014 du 08 mai 2014	• Développement des technologies pour le suivi électronique des frets • Promotion des stratégies visant à améliorer la compétitivité des produits locaux • Développement progressif d'un secteur de transformation des produits bruts (particulièrement pour les produits miniers)	• Mise en place de réformes pour renforcer l'attractivité des affaires, augmenter la valeur ajoutée dans les produits bruts (agricoles et miniers) et diversifier les activités économiques (secteurs primaire, industriel et des services)
Réforme de l'administration publique et du système judiciaire	• Guichets uniques pour les investissements • Garantie de protection juridique des investissements et stabilité des contrats (protection des droits de propriété, garantie contre l'expropriation)	• Création du guichet unique de création des entreprises • Adhésion à l'OHADA • Installation des Tribunaux de Commerce	• Adoption des bonnes pratiques internationales en matière d'administration, de documentation, de procédures douanières et de formation du capital humain requis (bourses, formation sur-mesure et adaptée, etc.)	• Rajeunissement de la fonction publique • Renforcement des capacités managériales dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives de développement national

Source: Cacciatore et al. (2021), BAD (2017, 2026), ACET (2014), Bodin (2012), Diallo (2012), Jreisat (2010), Cabinet du Président de la République (2002a, b, *Journal officiel de la RDC*).

Pour des raisons de comparabilité, l'analyse des réformes institutionnelles pourrait se caler sur les indicateurs de l'OCDE relatifs aux liens entre les politiques structurelles et l'emploi ou la productivité.

Comme illustré dans le *tableau B-1*, ces indicateurs couvrent les réformes touchant notamment à :

- La régulation du marché du travail (flexibilité des législations de protection de l'emploi, couvertures du chômage, politiques actives du marché du travail, participation de la main d'œuvre féminine)²⁴ ;

²⁴ Bien sûr, dans ce papier, nous nous attelons essentiellement sur les réformes du marché du travail. Dans les pays en développement (et même dans les pays développés), les réformes sont importantes non seulement

- La fiscalité et ses effets sur le marché du travail ;
- La réglementation des marchés de produits ;
- La qualité du système judiciaire et de l'administration publique.

Une bonne mise en œuvre de ces réformes devrait permettre d'atténuer les écarts entre les pays à économie développée et ceux à économie moins avancée (Williamson, 2004). Le *tableau B-2 et B-3* présente les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la réglementation du marché du travail en Afrique le système de droit hérités de la colonisation²⁵.

Tableau B-2 : Indicateurs quantitatifs de la réglementation du marché du travail en Afrique le système de droit hérités de la colonisation

Indicateurs quantitatifs		Anglophone	Francophone	Lusophone
Embauche	Ratio du salaire minimum à la valeur ajoutée par travailleur	0,21	0,54	0,57
Heures de travail	Nombre maximum de jours ouvrables par semaine	5,75	5,67	6,00
	Prime pour le travail le jour de repos hebdomadaire (% du salaire horaire)	25,00	0,00	75,00
Règles de redondance	Durée maximale de la période probatoire (mois)	5,00	1,67	3,00
Coût de redondance	Indemnité de départ pour licenciement par licenciement (semaines de salaire)	15,06	5,92	24,27
	Durée minimale du congé de maternité (jours civils)	93,00	98,00	70,00

pour le bon fonctionnement du marché du travail, mais aussi pour celles d'autres marchés et secteurs, voir par exemple Rodrik (1996) ou encore Cacciatore et al. (2021). Elles aident à corriger les imperfections du marché, soutenir la cohésion sociale et encourager l'efficacité économique.

²⁵ Voir Tableau B-4 pour une présentation par pays.

Certaines de ces mesures de réformes de l'OCDE ont été préconisées sous le Consensus de Washington comme la réforme fiscale, la privatisation ou encore la dérégulation. S'agissant explicitement du secteur informel, la mesure 10 sur « la promotion des droits de propriété » a eu pour l'objectif premier de donner au secteur informel la possibilité d'obtenir des droits de propriété à un coût acceptable. En effet, la formalisation à moindre coût des activités économiques informelles permet d'assurer une meilleure protection de leurs droits de propriété tout en ouvrant un accès au crédit du secteur formel.

Tableau B-3 : Indicateurs qualitatifs de la réglementation du marché du travail en Afrique selon le système de droit hérités de la colonisation

Indicateurs qualitatifs		Anglophone	Francophone	Lusophone
Embauche	Des contrats à durée déterminée sont-ils interdits pour des tâches permanentes ?	NON	OUI	OUI
Heures de travail	Restrictions au travail de nuit ?	NON	NON	NON
Règles de redondance	de Règles de priorité pour le réemploi ?	NON	OUI	OUI
Qualité l'emploi	de Une rémunération égale pour un travail de valeur égale ?	NON	NON	NON
	Congé de maternité payé ou non payé est-il obligatoire en vertu de la loi ?	OUI	OUI	OUI
	Protection contre le chômage après un an d'emploi ?	NON	NON	NON

Tableau B-4 : Indicateurs qualitatifs de la réglementation du marché du travail en Afrique selon le système de droit hérités de la colonisation

Indicateurs	RSA	Ghana	Nigeria	Rwanda	RDC	Côte d'Ivoire	Sénégal	Angola	Guinée-Bissau	Mozam.
Embauche										
Des contrats à durée déterminée sont-ils interdits pour des tâches permanentes ?	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI
Ratio du salaire minimum à la valeur ajoutée par travailleur	0,37	0,24	0,23	0,00	0,00	0,51	1,12	0,31	0,00	1,40
Heures de travail										
Nombre maximum de jours ouvrables par semaine	6	5	6	6	5	6	6	6	6	6
Prime pour le travail le jour de repos hebdomadaire (% du salaire horaire)	100	0	0	0	0	0	0	75	50	100
Règles de redondance										
Restrictions au travail de nuit ?	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
Durée maximale de la période probatoire (mois)	—	6	3	6	1	2	2	3	3	3
Règles de priorité pour le réemploi ?	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Coût de redondance										
Indemnité de départ pour licenciement par licenciement (semaines de salaire)	5,33	46,22	0,00	8,67	0,00	7,29	10,47	13,58	26,00	33,22
Qualité de l'emploi										
Une rémunération égale pour un travail de valeur égale ?	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON
Durée minimale du congé de maternité (jours civils) ?	120	84	84	84	98	98	98	90	60	60
Congé de maternité payé ou non payé est-il obligatoire en vertu de la loi ?	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Protection contre le chômage après un an d'emploi ?	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON

Annexe C : Description de la base des données

SIGLE	NOM COURT	DÉFINITION
PRODTRAV	Productivité du travail	Ratio PIB réel et population active
INFORMEL	Taille du secteur informel.	Part des emplois informels dans l'emploi total. Moyenne de la taille du secteur informel en pourcentage de l'activité économique. Calculé à l'aide du barème prévu aux sections 6.17 (2005-2006) et 6.30 (2006-2007), qui font état des mesures sur l'activité du secteur informel.
PARTICIPATION	Taux de participation à la population active	Le taux de participation à la population active est la proportion de la population âgée de 15 ans et plus qui est économiquement active : toutes les personnes qui fournissent du travail pour la production de biens et de services au cours d'une période donnée.
VIEILLISSEMENT	Taux de dépendance	Le ratio de la population inactive, âgée, est le ratio des personnes inactives âgées, les personnes âgées de moins de 64 ans par rapport à la population en âge de travailler, les personnes âgées de 15 à 64 ans. Les données sont montrées comme la proportion des personnes inactives par rapport à 100 personnes en âge de travailler.
INSTITUTION_EFF	Efficacité du gouvernement	L'efficacité du gouvernement reflète les perceptions de la qualité des services publics, la qualité de la fonction publique et son degré d'indépendance par rapport aux pressions politiques, la qualité de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et la crédibilité de l'engagement du gouvernement à ces politiques. L'estimation donne la note du pays sur l'indicateur agrégé, en unités d'une distribution normale standard, c'est-à-dire allant d'environ -2,5 à 2,5.
INSTITUTION_REG	Qualité de la réglementation	La qualité de la réglementation reflète la perception de la capacité du gouvernement à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des règlements solides qui permettent et favorisent le développement du secteur privé. L'estimation donne la note du pays sur l'indicateur agrégé, en unités d'une distribution normale standard, c'est-à-dire allant d'environ -2,5 à 2,5.
CAP_HUMAIN	Capital humain (Dépenses publiques en santé)	Les dépenses de santé publiques comprennent les dépenses récurrentes et en immobilisations prévues par les budgets des gouvernements (central et locaux), les emprunts et les subventions extérieurs (y compris les dons d'organismes internationaux et d'organisations non gouvernementales) et les fonds sociaux (ou obligatoires) d'assurance sur la santé.

DEP_PUBLIQUES	Dépenses publiques	Les dépenses de consommation finale du gouvernement (anciennement appelées consommation générale du gouvernement) comprennent toutes les dépenses courantes du gouvernement pour des achats de biens et services (y compris la rémunération des employés). Ces dépenses comprennent également la plupart des dépenses pour la défense et la sécurité nationale, mais ne tiennent pas compte des dépenses militaires du gouvernement qui font partie de la formation de capital du gouvernement.
AGRICULT	Potentiel agricole	
MINES	Potentiel minier	
ANGLO	Pays anglophone	
FRANCO	Pays francophone	
LUSO	Pas lusophone	

Annexe D : Test d'Hausman pour le modèle à effets fixes contre le modèle à effets aléatoires

Tableau D-1

	---- Coefficients ----			
	(b) fixed	(B) random	(b-B) Difference	sqrt(diag(V_b-V_B)) S.E.
INFORMEL	-.0161553	-.0019413	-.014214	.003747
PARTICIPAT~N	-.1421651	-.1983124	.0561473	.
VIEILLISSE~T	-1.577842	-.8571597	-.720682	.1547763
INSTITUTIO~F	.156291	.075774	.080517	.
INSTITUTIO~G	.0394159	-.0849272	.1243431	.0417973
CAP_HUMAIN	.0035963	.0070455	-.0034492	.0018973
DEP_PUBLIQ~S	-.0014557	-.0050472	.0035916	.0014164
INFORMEL_EFF	-.0038467	-.0007614	-.0030854	.0017884
INFORMEL_REG	.000619	.0039148	-.0032958	.001454
DEP_PUB_EFF	-.0015059	-.0045424	.0030365	.0016981
DEP_PUB_REG	-.0008218	-.0015582	.0007364	.

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg
B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

chi2(11) = (b-B)'[(V_b-V_B)^(-1)](b-B)
= 43.77
Prob>chi2 = 0.0000
(V_b-V_B is not positive definite)

Références (Annexes)

- ACET, 2014, *African Transformation Report: Growth in Depth*, The African Center for Economic Transformation, 207 pages.
- BAD, 2017, *African Economic Outlook: Entrepreneurship and Industrialisation*, The African Development Bank Group (BAD/AfDB), 314 pages.
- BAD, 2026, *African Economic Outlook: Mobilizing Africa's Development Financing at Scale in a Frag-mented World*, The African Development Bank Group (BAD/AfDB), 258 pages.
- Bodin, Jean-Paul, 2012, « Modernisation de l'administration fiscale dans les pays en développement : impact de la TVA », *Revue d'économie du développement*, vol. 20, pp. 83-103.
- Cabinet du Président de la République, 2002a, « Loi n° 015/2002 du 16 octobre 2002 portant Code du Travail en RDC », *Journal officiel de la RDC*, Texte réglementaire, Numéro Spécial, 43ème année.
- Cabinet du Président de la République, 2002b, « Loi n°016/2002 portant création, organisation et fonctionnement des Tribunaux du Travail en RDC », *Journal officiel de la RDC*, Texte réglementaire, Numéro Spécial, 43ème année.
- Cacciatore, Matteo, Romain A. Duval, Giuseppe Fiori and Fabio Ghironi, 2021, "Market Reforms at the Zero Lower Bound," *Journal of Money, Credit and Banking*, vol. 53, no. 4, 745-777, June.
- CNUCED, 2000, *Rapport 2000 sur le développement économique en Afrique : Flux de capitaux et la croissance en Afrique*, UNCTAD/GDS/MDPB/7, Conférence des nations unies sur le commerce et le développement, 37 pages.
- CNUCED, 2014, *Rapport 2014 sur le développement économique en Afrique : Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique*, UNCTAD/ALDC/AFRICA/2014, Conférence des nations unies sur le commerce et le développement, 112 pages.
- CNUCED, 2025, *Rapport 2024 sur le développement économique en Afrique. Libérer le potentiel commercial de l'Afrique : Stimuler les marchés régionaux et réduire les risques*, UNCTAD/ALDC/AFRICA/2024, Conférence des nations unies sur le commerce et le développement, 178 pages.
- Diallo, Amadou Bachirou, Janine Mans et Gomez D. Ntoya, 2012, « Développement humain et marche du travail », dans Johannes Herderschee, Daniel Mukoko Samba et Moïse Tshimenga Tshibangu (eds), *Résilience d'un Géant Africain : Accélérer la Croissance et Promouvoir l'Emploi en République Démocratique du Congo*, vol. 3, Éditions Médiaspaul, Kinshasa, pp. 273-331.
- Jreisat, Jamil, 2010, « L'administration publique comparée et l'Afrique », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 76, pp. 645-664.
- Rodrik, Dani, 1996, "Understanding Economic Policy Reform," *Journal of Economic Literature*, vol. 34, no. 1, pp. 9-41, March.

Williamson, John, 2004, “The Washington Consensus as Policy Prescription for Development”, Peterson Institute for International Economics, Lecture for the series: *Practitioners of Development*, The World Bank, Washington, DC, January.

World Bank, 2014, *CPIA Africa, June 2014: Assessing Africa’s Policies and Institutions*, World Bank Group, Washington, DC.: World Bank.